

**JEUNES DÉCROCHEURS
ET JEUNES INACTIFS
AU LUXEMBOURG
2020/2021**

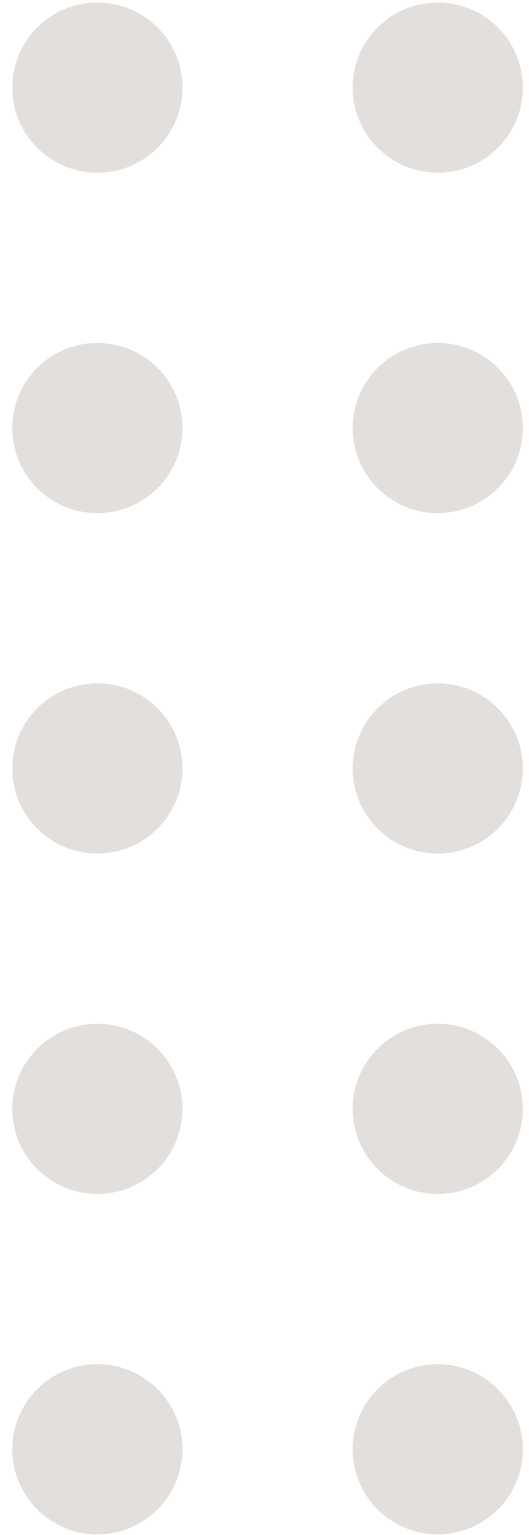


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enfance et de la Jeunesse



Table des matières

Préface	3
Définitions et méthodes de calcul	4
1^{ère} partie Le décrochage et ses motifs	7
I. Le nombre de décrocheurs et de décrochages	8
1.1. Effectif total	9
1.2. Décrochage récurrent	14
II. Caractéristiques sociodémographiques.....	16
2.1. Genre des décrocheurs.....	17
2.2. Âge des décrocheurs.....	17
2.3. Scolarité des décrocheurs	19
2.3.1. Ordre d'enseignement	19
2.3.2. Niveau d'enseignement	21
2.3.3. Retard scolaire	22
III. Les raisons du décrochage	24
3.1. Les motifs du décrochage.....	25
3.2. Initiative de départ.....	26
3.3. Projet d'avenir	27
IV. Une étude du LISER basée sur le témoignage de jeunes décrocheurs âgés entre 16 et 17 ans au moment du décrochage	28
2^e partie Le suivi des jeunes inactifs	34
I. Missions et engagements du Service national de la jeunesse.....	34
II. Offres du Service national de la jeunesse	36
2.1. Activités de prévention – avant le décrochage	37
2.1.1. Les workshops.....	37
2.1.2. Les actions de prise de contact avec les classes scolaires	38
2.1.3. Les prises de contact individuelles	39
2.2. Activités de soutien – pendant le décrochage scolaire	40
2.3. Activités de soutien – après le décrochage (alternatives à l'inactivité)	41
2.3.1. Le service volontaire.....	42
2.3.2. Les ateliers	45
2.3.3. Les stages de découverte	46
2.3.4. Nombre total de jeunes pris en charge mois par mois.....	47
2.3.5. Les formations	48
2.3.6. Les classes d'orientation	48
Sources	49
Glossaire	50





PRÉFACE

Le présent rapport évalue l'ampleur et l'évolution du décrochage scolaire au Luxembourg. Il vise à identifier les groupes d'élèves les plus touchés par le décrochage scolaire et à comprendre les raisons qui poussent le jeune à quitter prématurément l'école. Les chiffres sur le décrochage et ses motifs seront exposés dans la première partie du présent rapport.

Les années scolaires prises en considération vont de 2016/2017 à 2020/2021 et prennent en compte les élèves inscrits dans les établissements de l'enseignement public luxembourgeois. Pour l'année 2019/2020 et les années subséquentes, il est possible de pousser plus loin l'analyse grâce à l'introduction de nouvelles informations qui sont demandées à l'élève au moment du départ, comme le motif de son départ.

Le présent document décrit également les mesures de suivi et de soutien pour jeunes décrocheurs, ainsi que les alternatives à l'inactivité proposées par le SNJ.

Par ailleurs, le rapport contient également des extraits d'une étude¹ réalisée par le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) sur demande du SNJ et qui visait à donner la parole aux jeunes décrocheurs de l'enseignement secondaire général, âgés de 16 à 17 ans au moment du décrochage, afin d'explorer le quotidien de leur vie scolaire et extrascolaire.

Le SNJ a édité le présent rapport dans le cadre de sa mission visant à assurer un suivi des décrocheurs scolaires. Les données utilisées dans ce rapport ont été extraites des registres administratifs des inscriptions des élèves disponibles au ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (MENJE), ainsi que des banques de données du Service national de la jeunesse (SNJ) portant sur le suivi des décrocheurs et jeunes inactifs. Les analyses statistiques ont été élaborées en collaboration avec le Service de coordination de la recherche et de l'innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT) et sa division du traitement de données sur la qualité de l'encadrement et de l'offre scolaire et éducative.

¹ Hauret, L et al. (2021). *Regards de jeunes sur leur parcours de décrochage dans l'enseignement général*. Les rapports du LISER.

Définitions et

méthodes de calcul

Décrochage et décrocheurs

Le décrochage scolaire désigne le fait d'abandonner un parcours scolaire avant l'obtention d'un diplôme ou d'une qualification finale.

Dans le cadre du présent rapport, il a été choisi d'opérationnaliser la définition de décrocheur comme suit : un décrocheur est défini comme un élève à plein temps, qui n'est plus soumis à l'obligation scolaire² et a moins de 24 ans accomplis à la date de départ, et qui a quitté le système scolaire luxembourgeois sans diplôme ou certification finale (c'est-à-dire sans *Certificat de capacité professionnelle – CCP*, *Diplôme d'aptitude professionnelle – DAP*, *Diplôme de technicien* ou *Diplôme de fin d'études secondaires générales / classiques*).

De ce fait, ne sont pas considérés comme décrocheurs les élèves ayant quitté le lycée durant la période scolaire, mais s'étant réinscrits dans un autre lycée au cours du même mois de leur désinscription³.

Certains élèves peuvent avoir décroché de l'école plus d'une fois. Il est donc important de faire la distinction entre le nombre de décrocheurs et le nombre de décrochages. Un décrocheur sera toujours comptabilisé une seule fois malgré le fait qu'il puisse avoir décroché plusieurs fois au cours de son parcours scolaire (voir fig. 2, p. 9).

Le choix définitoire et les méthodes de calcul qui sont utilisés ici font référence aux méthodes et définitions les plus communément utilisées en littérature pour le traitement des données sur le décrochage scolaire.

Taux de décrocheurs

Le taux de décrocheurs est calculé comme le nombre de décrocheurs pendant l'année scolaire de référence, par rapport au nombre total d'élèves sans obligation scolaire inscrits dans l'enseignement public luxembourgeois au 15 novembre pour l'enseignement secondaire.

² Pour l'année 2020/2021, l'obligation scolaire est fixée à 16 ans (selon l'Art. 7. de la loi du 6 février 2009 relative à l'obligation scolaire qui dit que « Tout enfant habitant le Luxembourg âgé de quatre ans révolus avant le premier septembre, doit fréquenter l'École. Cette obligation s'étend sur douze années consécutives à partir du premier septembre de l'année en question »).

³ Le choix de cette durée est dû au fait que les antennes locales du SNJ nécessitent les listes de jeunes décrocheurs afin de démarrer leur travail de suivi dans les meilleurs délais. Il se peut par la suite que certains individus puissent figurer sur cette liste en tant que « faux décrocheurs », c'est-à-dire qu'ils n'ont pas pu s'inscrire dans un autre établissement ou une autre formation avant d'être comptabilisés en tant que décrocheurs.

Le décrochage scolaire selon Eurostat

Les indicateurs utilisés couramment par la Commission européenne pour suivre le décrochage scolaire sont calculés sur la base des données collectées via l'enquête sur les forces de travail (EFT). Cette enquête utilise le concept de « jeune ayant quitté prématurément l'éducation et la formation » qui désigne une « personne âgée entre 18 et 24 ans n'ayant pas dépassé l'enseignement secondaire et ne poursuivant ni études ni formations complémentaires. L'indicateur 'jeunes ayant quitté prématurément l'éducation et la formation' s'exprime comme la part des jeunes de 18 à 24 ans remplissant ces conditions parmi la population totale des 18-24 ans » (Eurostat).

La méthode et les définitions utilisées par la Commission européenne peuvent entraîner des différences au niveau du taux de décrochage par rapport à celui présenté dans la présente analyse. Les raisons de ces différences s'expliquent par le choix définitoire et par le choix de la population de référence. Dans le cas de l'EFT, la définition choisie par la Commission européenne repose sur une information concernant une personne à un moment donné et ne tient pas compte de la durée de décrochage⁴. De plus, la population de référence correspond à toute la population résidente au Luxembourg à partir de laquelle un échantillonnage est réalisé. Or la population résidente comprend aussi les élèves scolarisés dans des établissements privés ou/et étrangers, ainsi que les résidents âgés de 18 à 24 ans récemment immigrés sur le territoire luxembourgeois et n'ayant pas été scolarisés au pays. Ces parties de la population n'ont pas pu être prises en compte dans le présent rapport, car les données correspondantes ne sont pas disponibles.

Les chiffres spécifiques sont expliqués plus en détail dans la figure 6 du présent rapport (page 12).

Objectif de la Commission européenne en matière de décrochage

L'objectif de la Commission européenne est de réduire le taux de décrochage scolaire dans l'UE à moins de 10 % dans le cadre de la stratégie 2020, qui est l'agenda de l'UE en matière d'emploi et de croissance (Eurostat 2020).

Avec un taux de décrochage de 8,2 %, le Luxembourg a atteint cet objectif de la Commission européenne.

En considérant la zone Euro – 19 nations, le taux de décrochage scolaire est indiqué à 10,2 % en 2020 (Eurostat 2021).

Année scolaire

L'année scolaire est définie comme la période allant du 15 septembre d'une année au 15 juillet de l'année suivante.

⁴ Ainsi, selon la Commission européenne, un élève est considéré comme décrocheur dès qu'il est signalé comme ayant quitté l'école. Cependant, dans la présente analyse, l'élève n'est comptabilisé comme décrocheur que s'il ne s'est pas réinscrit dans un délai d'un mois dans une (nouvelle) école. Par exemple, un élève qui se désinscrit d'une école le 10 mars et se réinscrit le 30 mars de la même année serait compté comme décrocheur par la Commission européenne, alors qu'il ne serait pas répertorié dans la présente analyse.

Âge des décrocheurs

Lorsque l'on parle de l'âge des jeunes décrocheurs, il s'agit de l'âge qu'ils ont au moment où ils quittent l'école (et non, par exemple, l'âge au 1^{er} septembre de l'année de leur décrochage).

Bases de données

Certaines données du présent rapport peuvent différer du rapport précédent, car les données ont pu être rectifiées en utilisant les informations les plus récentes. Ainsi, les nombres absolus de décrocheurs et de décrochages et par conséquent aussi les taux de décrocheurs et de décrochages sont légèrement inférieurs à ceux indiqués dans le rapport précédent. Cela s'explique principalement par le fait que les élèves qui n'ont obtenu leur diplôme qu'en janvier de l'année suivante étaient encore comptabilisés parmi les décrocheurs dans le précédent rapport. Or ces élèves ne sont pas des décrocheurs selon la définition adoptée dans le présent rapport et n'ont donc plus été comptabilisés comme tels dans le présent rapport. Les chiffres disponibles sont donc plus proches de la réalité que ceux du dernier rapport. Une autre modification concerne les élèves du Lycée germano-luxembourgeois Schengen⁵ de Perl (SLP), qui ont été considérés dans le présent rapport.

⁵ Deutsch-Luxemburgisches Schengen-Lyzeum Perl (SLP)

1^{ère} partie | Le décrochage et ses motifs

Dans cette première partie du rapport sont exposés plus en détail les chiffres sur le décrochage et ses motifs.

La prise en compte du seul système public luxembourgeois et le choix définitoire peuvent entraîner une légère surestimation du taux de décrochage. En effet, certains élèves peuvent avoir quitté l'enseignement scolaire luxembourgeois, mais avoir ensuite rejoint un établissement privé ou étranger où ils ont poursuivi leur formation. Ces élèves ne sont pas des décrocheurs, mais sont néanmoins comptabilisés comme tels dans les statistiques.

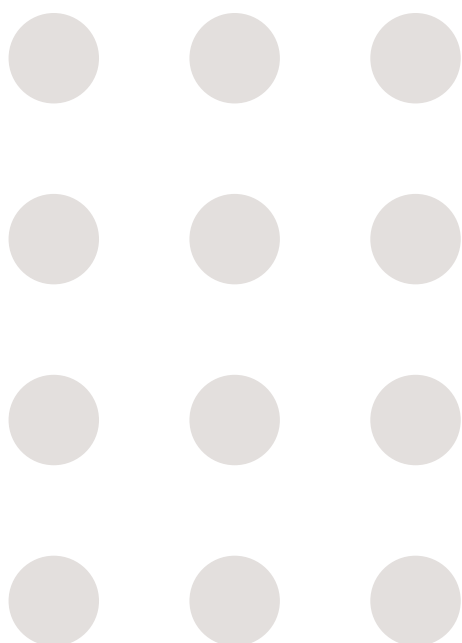
Il convient de noter que les statistiques n'incluent ni les élèves de l'enseignement secondaire technique de l'armée luxembourgeoise, ni les élèves inscrits dans une formation spéciale⁶. Cependant, par rapport au rapport publié en 2021, les élèves du Lycée germano-luxembourgeois Schengen de Perl (SLP) sont cette fois-ci inclus dans la base de données.

⁶ Parmi les formations spéciales, on compte les élèves qui suivent une formation BTS, qui ont un statut de maladie, qui font un séjour à l'étranger, qui suivent une formation sans promotion ou qui suivent une formation pour la validation des acquis de l'expérience.



1.

**LE NOMBRE
DE DÉCROCHEURS
ET DE DÉCROCHAGES**

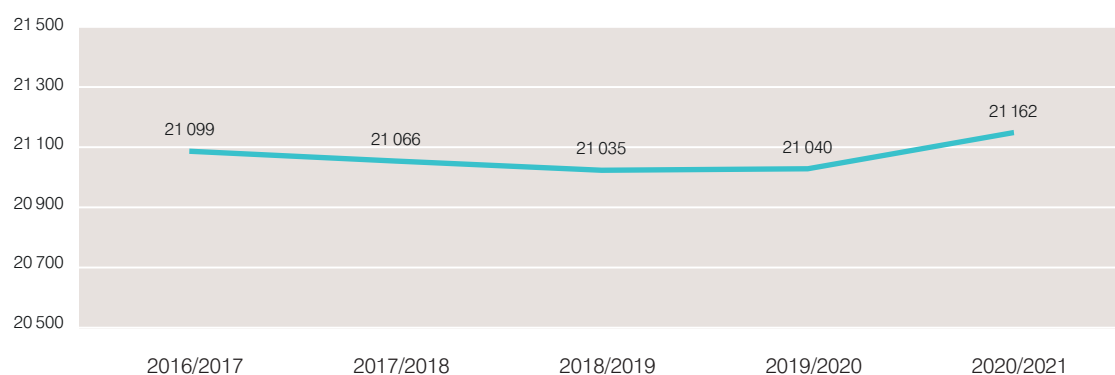


Les graphiques suivants donnent un aperçu de l'évolution du nombre de décrocheurs scolaires entre les années scolaires 2016/2017 et 2020/2021.

1.1. Effectif total

Nombre total d'élèves sans obligation scolaire

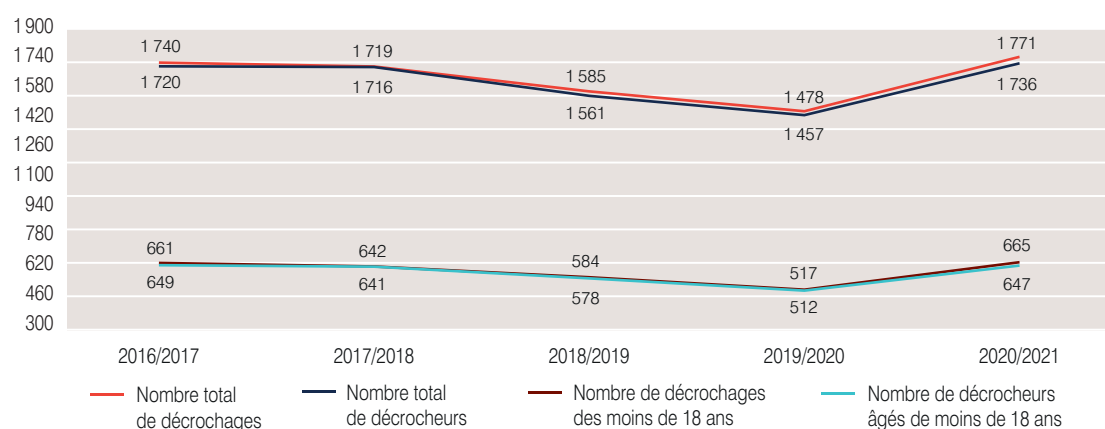
Figure 1



La figure 1 indique le nombre total d'élèves inscrits dans l'enseignement public luxembourgeois sans obligation scolaire.

Nombre absolu de décrocheurs & de décrochages

Figure 2

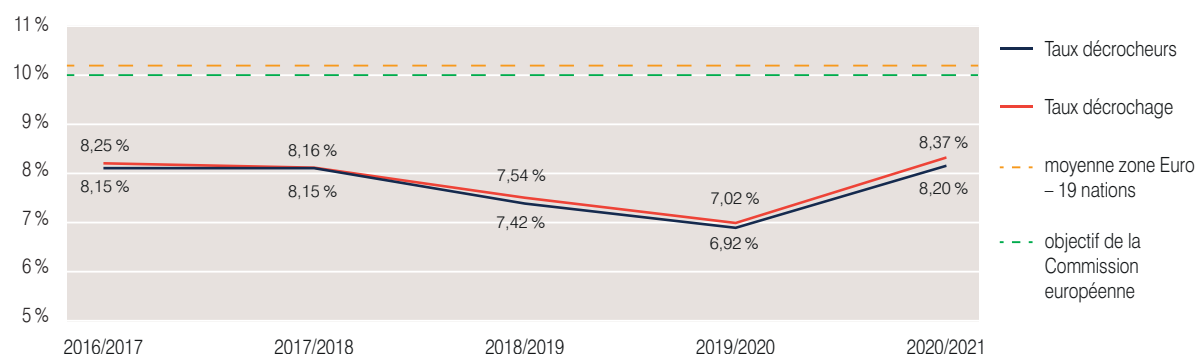


L'analyse des chiffres absolus des décrocheurs et des décrochages⁷ (figure 2 ci-dessus) montre une augmentation considérable pour l'année scolaire 2020/2021 par rapport aux deux années précédentes et réatteint ainsi les chiffres des années 2016/2017 et 2017/2018. Parmi les 1 736 décrocheurs en 2020/2021, 647 ont moins de 18 ans.

⁷ Le nombre de décrocheurs et décrochages peut varier, car un élève peut quitter le système scolaire plus d'une fois.

Taux de décrocheurs et de décrochages

Figure 3



Il ressort de la figure 3 que les taux de décrocheurs et de décrochages ont augmenté en 2020/2021 pour retrouver le niveau des années 2016/2017 et 2017/2018 après deux années consécutives de baisse.

Cette légère augmentation des taux de décrochage et des décrocheurs pourrait être une conséquence de deux années scolaires marquées par des conditions d'apprentissage plus difficiles en raison de la pandémie de Covid-19. Pendant l'année scolaire 2019/2020, une partie des cours se déroulait à distance. Cependant, les élèves ont pu profiter par la suite de mesures exceptionnelles afin de réussir l'année. Pourtant, les retards d'apprentissage accumulés lors de cette année scolaire, marquée par une phase de confinement et de déconfinement, n'ont probablement pas pu être rattrapés en 2020/2021. De plus, cette année scolaire était à nouveau marquée par un régime d'apprentissage qui alternait des périodes de cours en présentiel avec des périodes de cours à distance, ce qui a pu entraîner une certaine fatigue chez les élèves.

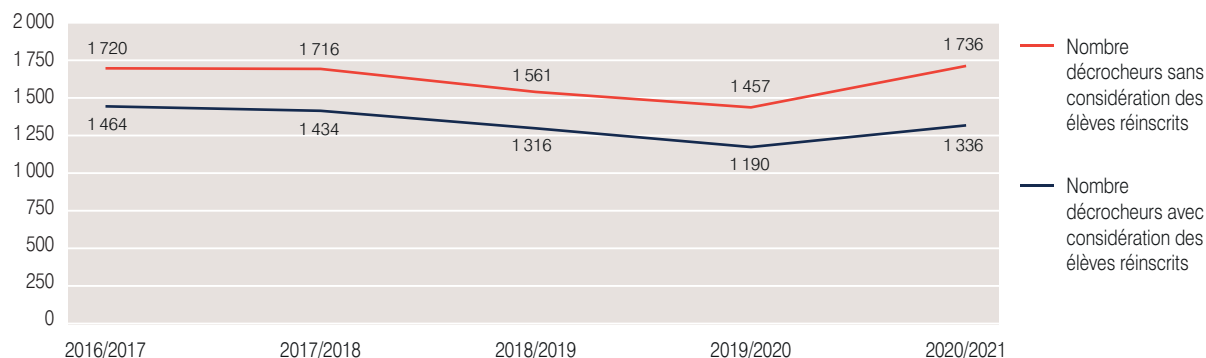
On pourrait avancer l'hypothèse que davantage d'élèves, qui se voyaient confrontés à un échec en fin d'année scolaire, aient décidé de décrocher, tout en ayant la volonté de reprendre leur scolarité l'année suivante.

Afin de consolider cette hypothèse, il nous semblait intéressant d'analyser dans quelles proportions les décrocheurs se sont réinscrits pour l'année 2021/2022 (voir figures 4 et 5, p.11). À noter que les réinscriptions sont comptées au 15 novembre de chaque année.⁸

⁸ Le 15 novembre a été retenu comme date de référence, parce que les élèves s'inscrivent tout au long de l'année et parce qu'une date fixe doit être retenue afin de permettre la comparaison des données.

Nombre de décrocheurs avec et sans élèves ré-inscrits

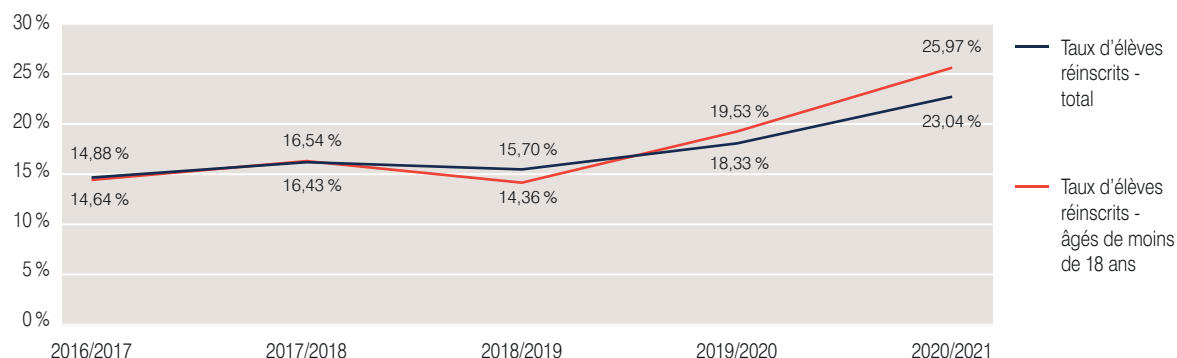
Figure 4



On constate une nette augmentation du nombre d'élèves décrochant en une année donnée et s'inscrivant pour l'année scolaire suivante. Si le nombre d'élèves ayant abandonné l'école en 2020/2021 est plus élevé que l'année précédente, le nombre d'élèves qui se sont réinscrits est également plus important. Si l'on fait abstraction des élèves décrocheurs, et qui se sont réinscrits par la suite, la figure 4 montre que le nombre de décrocheurs effectifs a été exceptionnellement bas en 2019/2020 et qu'il a retrouvé un niveau comparable aux années précédentes (2016-2019) en 2020/2021.

Taux de décrocheurs réinscrits lors de l'année scolaire suivante (total & les moins de 18 ans)

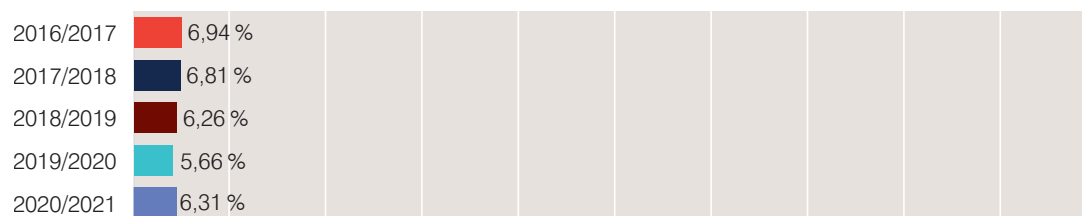
Figure 5



Lorsqu'on compare les pourcentages au niveau de la réinscription, l'augmentation du taux des élèves réinscrits est encore plus évidente (figure 5). 23,04 % du total des élèves qui ont abandonné l'école en 2020/2021 se sont réinscrits l'année suivante (2021/2022). Il s'agit du taux de réinscription le plus élevé des cinq dernières années. Si l'on considère la catégorie d'âge des moins de 18 ans, on note également une augmentation des réinscriptions en 2020/2021 par rapport aux années précédentes. La part des moins de 18 ans qui se sont réinscrits l'année suivante (25,97 %) est légèrement supérieure à la part des réinscriptions de l'ensemble des décrocheurs.

Taux de décrocheurs effectifs (total des décrocheurs – décrocheurs réinscrits)

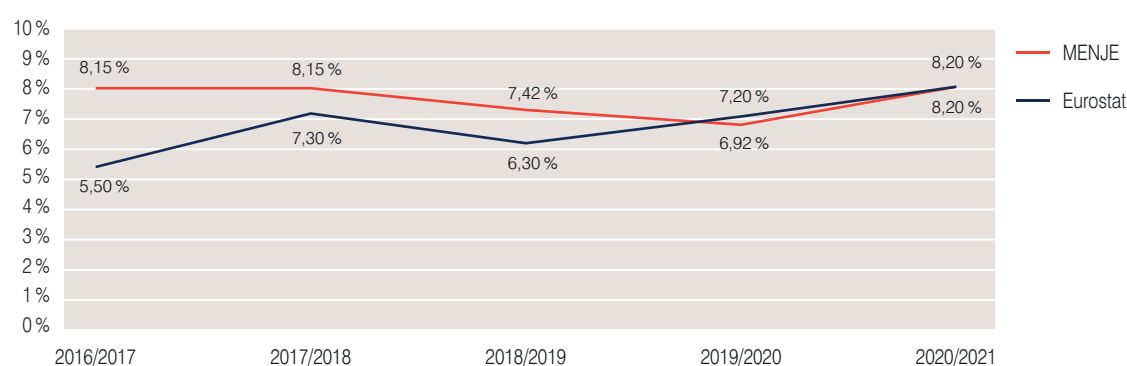
Figure 5'



Si l'on fait abstraction des élèves décrocheurs qui se sont réinscrits l'année scolaire suivante, le nombre de décrocheurs effectifs a été exceptionnellement bas en 2019/2020 et il retrouve un niveau comparable aux années précédentes (2016/20217 – 2018/2019) en 2020/2021.

Comparaison du taux de décrocheurs avec les résultats d'Eurostat

Figure 6



La figure 6 montre que le taux de décrocheurs selon la définition adoptée dans le présent rapport a convergé ces dernières années avec celui calculé par Eurostat. Ils se sont même égalisés en 2020/2021 (Eurostat 2021).

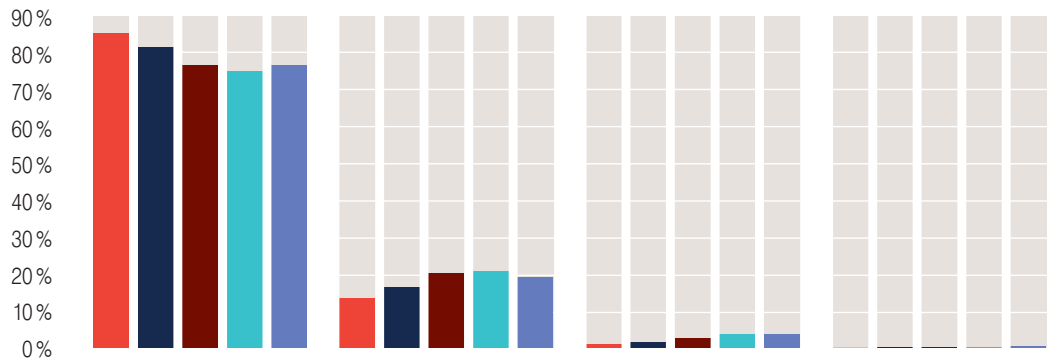
Les deux indicateurs représentent le même phénomène, mais ils diffèrent par leurs définition et méthode de mesure⁹ :

- utilisation des données administratives vs. enquête par sondage ;
- population d'élèves non soumis à l'obligation scolaire dans l'enseignement public luxembourgeois vs. population résidente dans la classe d'âge 18-24.

⁹ Pour plus d'informations sur les différentes méthodes, veuillez consulter la page 6 du présent document.

1.2. Décrochage récurrent

Nombre de décrochages antérieurs Figure 7



	0	1	2	3
2016/2017	85,58%	13,37%	1,05%	0,00%
2017/2018	81,70%	16,50%	1,57%	0,17%
2018/2019	77,00%	20,24%	2,69%	0,06%
2019/2020	75,29%	20,73%	3,71%	0,27%
2020/2021	76,84%	19,24%	3,63%	0,29%

En 2020/2021, 76,84 % des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois étaient primo-décrocheurs (figure 7).

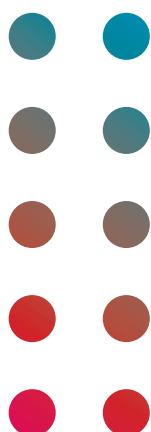
19,24 % des élèves décrocheurs ont vécu deux expériences de décrochage consécutives. 3,63 % avaient déjà abandonné deux fois avant de décrocher une troisième fois et seule une petite minorité de 0,29 % a vécu quatre décrochages.

Le nombre de décrochages antérieurs est un phénomène qui semble être plutôt stable au fil des années scolaires analysées.



||.

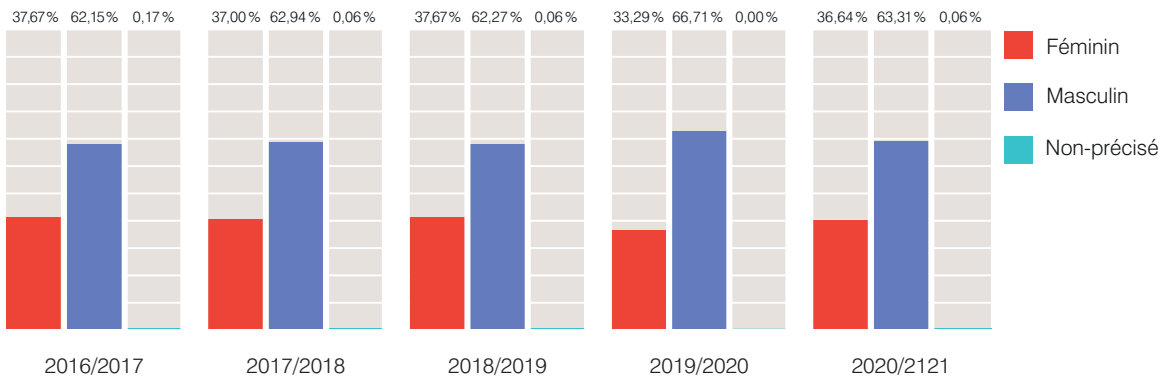
CARACTÉRISTIQUES SOCIODÉMOGRAPHIQUES



2.1. Genre des décrocheurs

Genre des décrocheurs

Figure 8

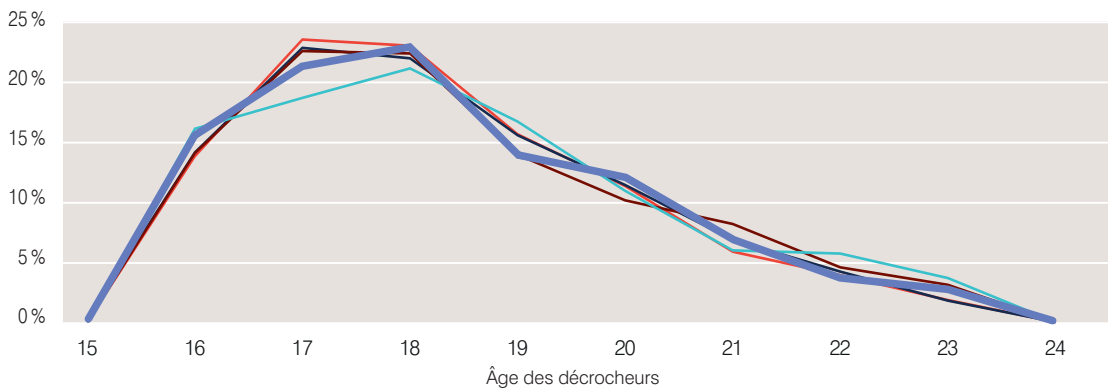


Il ressort de la figure 8 que, quel que soit la période considérée, le taux de décrochage est plus élevé chez les élèves de genre masculin que chez les élèves de genre féminin. Les taux observés restent plus ou moins constants au fil des années.

2.2. Âge des décrocheurs

Âge des décrocheurs

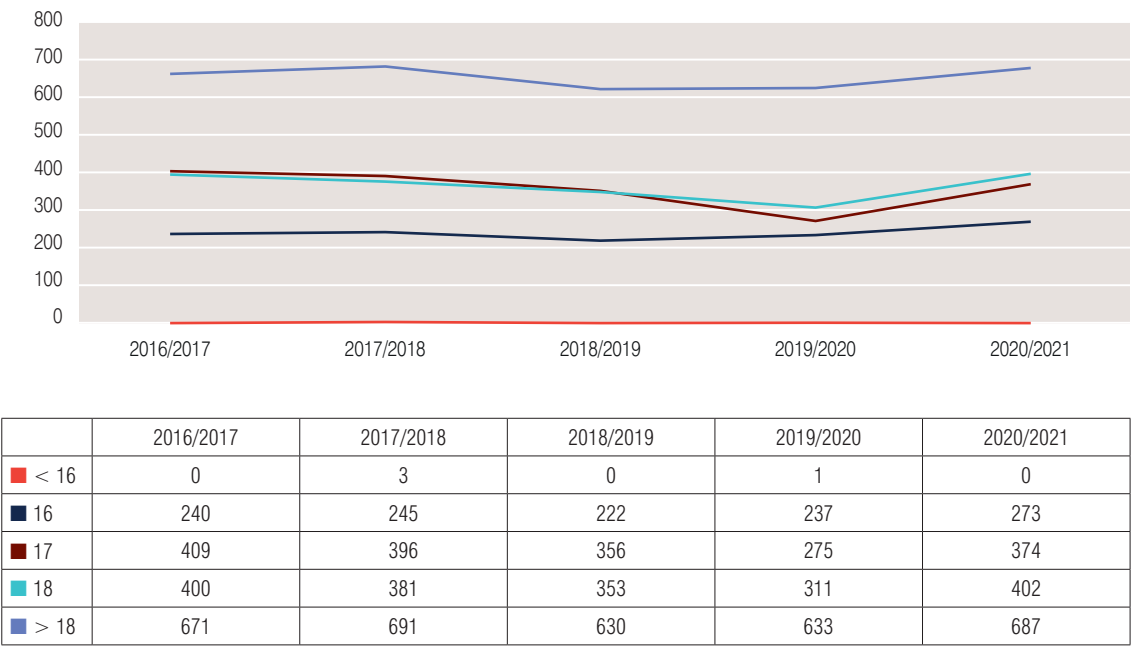
Figure 9



La figure 9 montre que la plupart des élèves sont âgés entre 16 et 19 ans au moment de leur décrochage avec un pic à 17-18 ans. Aucune variation considérable n'a été perceptible au cours des dernières années.

Nombre absolu de décrocheurs par groupe d'âge

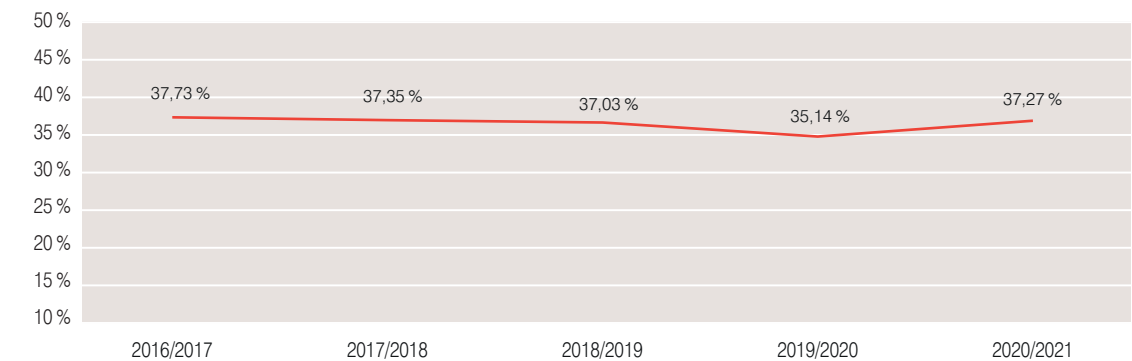
Figure 10



Si l'on regarde les chiffres absolus des décrocheurs par catégorie d'âge, on constate que 500 à 600 jeunes de moins de 18 ans décrochent chaque année du système scolaire.

Taux de décrocheurs âgés de moins de 18 ans (par rapport au total)

Figure 11



En 2020/2021, 1736 élèves étaient décrocheurs. Parmi eux, 647 avaient moins de 18 ans, ce qui représente un taux de 37,27 %. La part des moins de 18 ans est restée stable au cours des dernières années, avec une légère baisse en 2019/2020.

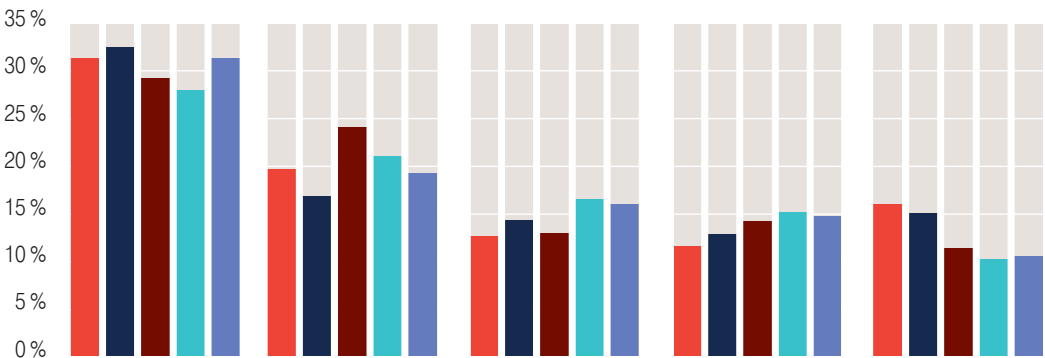
2.3. Scolarité des décrocheurs

L'analyse de la scolarité des décrocheurs a pour but de mettre en évidence les ordres d'enseignement les plus concernés par le décrochage scolaire, ainsi que les niveaux d'enseignement au cours desquels les élèves décrochent le plus souvent du système scolaire luxembourgeois.

2.3.1. Ordre d'enseignement

Répartition par ordre d'enseignement

Figure 12



	Régime professionnel (DAP & CCP)	Général inférieur	ACCU/CIP/COIP/CLIJA	Général supérieur	Général supérieur
2016/2017	31,51 %	19,77 %	12,62 %	11,57 %	16,05 %
2017/2018	32,69 %	16,84 %	14,39 %	12,88 %	15,09 %
2018/2019	29,40 %	24,15 %	12,94 %	14,29 %	11,40 %
2019/2020	28,07 %	21,14 %	16,61 %	15,24 %	10,23 %
2020/2021	31,45 %	19,30 %	16,07 %	14,75 %	10,54 %

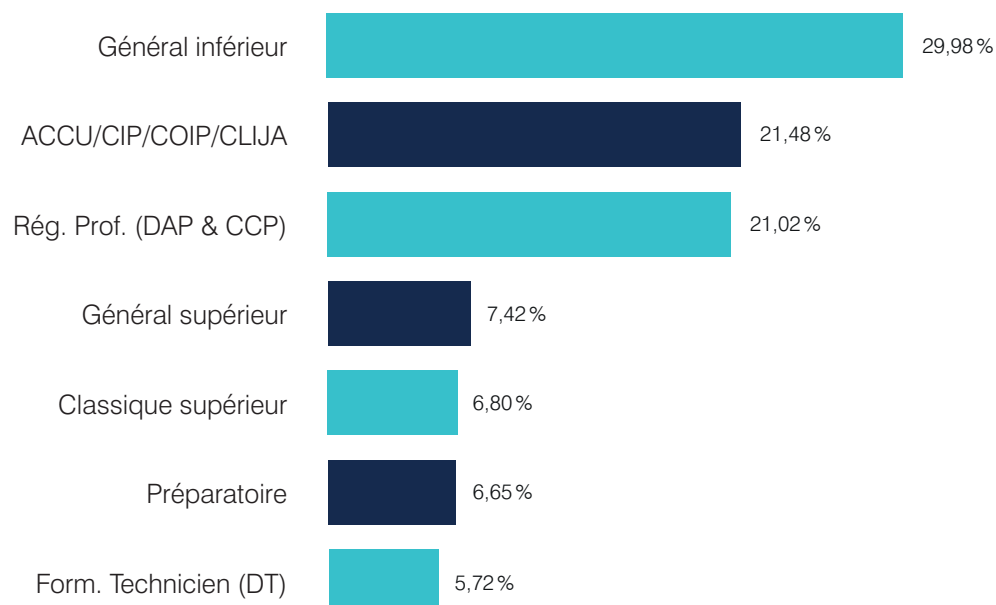
Régime Professionnel DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
Régime Professionnel CCP	Certificat de capacité professionnelle
Général inférieur	Enseignement secondaire général, classes 7 ^e – 5 ^e
ACCU	Classe de l'enseignement secondaire général destinée aux élèves arrivés dans le courant de l'année scolaire et qui n'ont acquis le niveau scolaire ni pour une classe 7 GIF/GIA ni pour une classe 7 PF
CIP	Classe d'insertion pré-professionnelle
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
CLIJA	Classe d'intégration jeunes adultes
Général Supérieur	Enseignement secondaire supérieur, classes 4 ^e – 1 ^{re}
Form. Technicien DT	Diplôme de technicien

Comme les années précédentes, il peut être constaté que les élèves des classes du régime professionnel sanctionné par un DAP ou un CCP décrochent le plus souvent. À titre d'exemple : En 2020/2021, 31,45 % de tous les décrocheurs ont fréquenté une classe du régime professionnel DAP ou CCP. En outre, 19,30 % des élèves ayant abandonné l'école fréquentaient le cycle général inférieur et 16,07 % fréquentaient une classe ACCU, CIP, COIP ou CLIJA. Seuls les types d'enseignement dont plus de 5 % du nombre total de décrocheurs ont abandonné sont mentionnés dans la figure 12.

Si l'on considère les deux années scolaires de la crise sanitaire conjointement (2019/2020 et 2020/2021), aucune différence importante ne peut être constatée par rapport aux années précédentes. De manière générale, aucune nouvelle tendance ne se manifeste.

Répartition des 16 à 17 ans selon type d'enseignement (2020/2021)

Figure 13

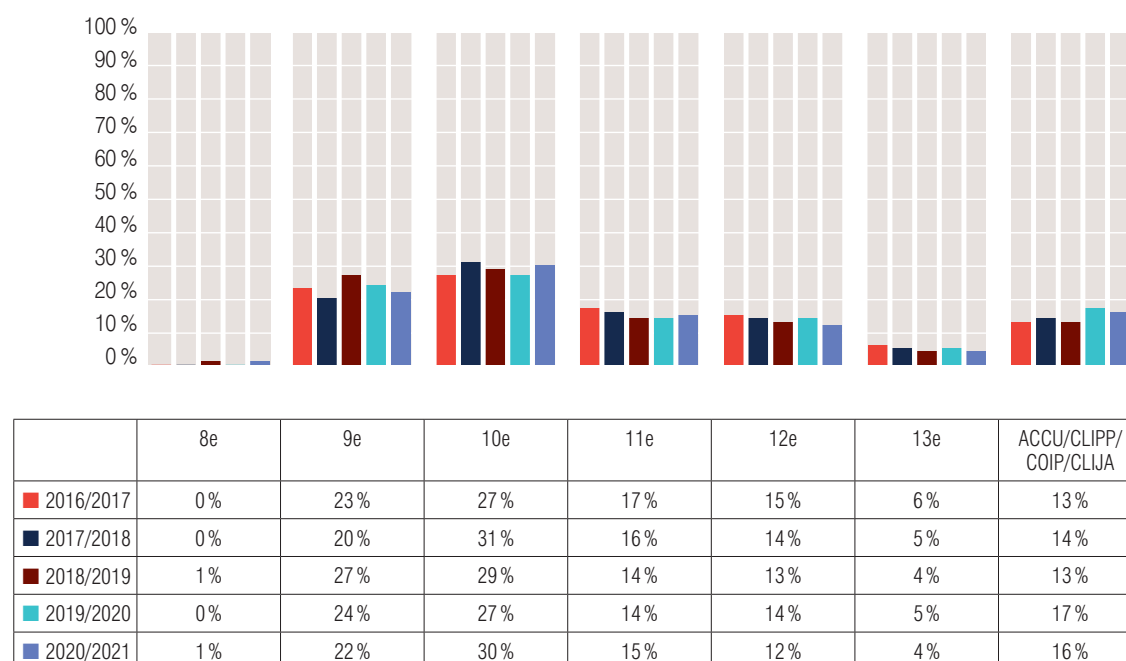


Parmi les moins de 18 ans en décrochage scolaire, 29,98 % (à savoir 194 personnes), soit plus d'un quart, étaient dans une classe du cycle général inférieur en 2020/2021. Seuls les types d'enseignement dont plus de 5 % du nombre total des décrocheurs âgés de moins de 18 ans ont abandonné sont mentionnés dans la figure 14.

2.3.2. Niveau d'enseignement

Répartition par niveau d'enseignement

Figure 14



En considérant le niveau d'enseignement, on peut constater qu'en 2020/2021, près de la moitié des décrocheurs ont quitté le système scolaire luxembourgeois au niveau de la 9^e et 10^e année d'études (classe de 5^e, respectivement 4^e), à savoir 52 %. La répartition est similaire pour les autres années.

La 9^e année d'études de l'enseignement secondaire général ainsi que la 10^e année d'études de l'enseignement secondaire classique correspondent au niveau d'enseignement au cours duquel les jeunes sont amenés à choisir la direction de leurs études : choix de la section (classique et général) ou d'une formation (général) afin d'obtenir un diplôme de fin d'études secondaires ou un certificat du régime technique.

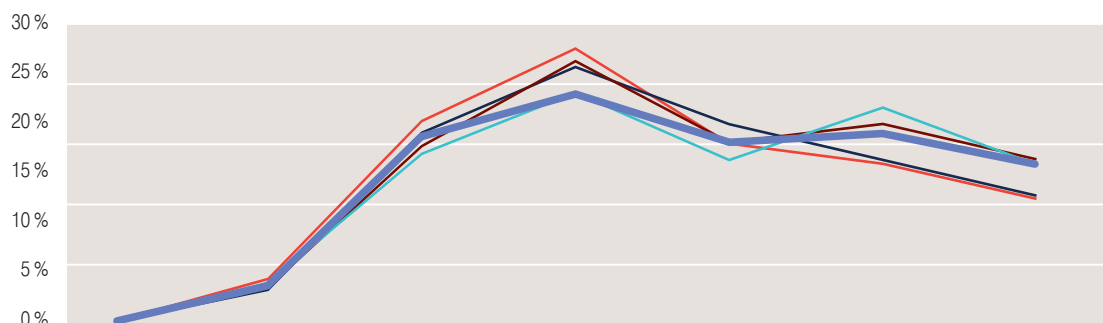
La 10^e année d'études correspond à la première année de spécialisation (enseignement secondaire général), respectivement de la formation professionnelle. À ce stade, ce sont surtout les élèves du régime professionnel DAP qui présentent le plus grand risque de décrochage scolaire (en 2020/2021, plus de 52 % de tous les décrocheurs au niveau de la 10^e année d'études sont sortis du régime professionnel DAP).

Cela pourrait indiquer que le risque de décrochage scolaire est corrélé avec le choix de la voie de formation ou de la direction d'études. D'une part, cette supposition est soulignée dans le rapport du LISER (Hauret, Lejealle, Maas & Misangumukini 2021). D'autre part, la voie de formation choisie par l'élève, mais par la suite non appréciée par ce dernier, est également citée comme le motif de départ le plus fréquent (voir figure 16 du présent rapport).

2.3.3. Retard scolaire

Répartition par retard scolaire

Figure 15



	< 0	0	1	2	3	> 3	Pas d'indication
■ 2016/2017	0,23 %	4,53 %	20,47 %	27,79 %	18,20 %	16,16 %	12,62 %
■ 2017/2018	0,23 %	3,44 %	19,29 %	25,93 %	20,16 %	16,55 %	14,39 %
■ 2018/2019	0,38 %	3,72 %	17,94 %	26,52 %	18,32 %	20,18 %	12,94 %
■ 2019/2020	0,41 %	4,12 %	17,16 %	23,34 %	16,54 %	21,83 %	16,61 %
■ 2020/2021	0,40 %	3,80 %	18,78 %	23,27 %	18,32 %	19,35 %	16,07 %

La figure 15 représente le nombre d'années d'avance ou de retard scolaire des décrocheurs. L'avance, respectivement le retard scolaire, sont définis en tant que *différence entre l'âge réel et l'âge théorique de l'élève*.¹⁰ Il ressort du tableau ci-dessus que la majorité des jeunes ayant quitté prématurément l'école avaient un retard scolaire de deux ans. En général, seule une minorité des décrocheurs n'affichent pas de retard scolaire. Au cours des dernières années, ces tendances sont restées constantes.¹¹

En additionnant les pourcentages des décrocheurs ayant un retard scolaire d'au moins une année (79,72 % en 2020/2021) et en les comparant avec ceux n'affichant pas de retard scolaire (4,20 % en 2020/2021), un lien entre le décrochage scolaire et le retard scolaire semble évident. Cette observation est confirmée par le rapport du LISER sur le lien entre décrochage scolaire et statut du NEET (« Not in Education, Employment or Training »). Celui-ci indique que « les jeunes qui ont redoublé durant leur scolarité sont plus susceptibles, toutes choses égales par ailleurs, d'avoir été décrocheur » (Hauret 2017, p. 14). Ainsi « le risque d'être un décrocheur scolaire est plus élevé lorsque le jeune rapporte avoir redoublé au moins deux fois durant sa scolarité que quand il rapporte avoir redoublé seulement une fois » (Hauret 2017, p. 14). Cette conclusion confirme les résultats de la figure 15. Le redoublement, et ceci déjà à l'école fondamentale, en tant que facteur de risque de décrochage scolaire ne doit donc pas être négligé comme prédicteur (Hauret, Lejealle, Maas & Misangumukini 2021, p. 9).

¹⁰ Exemple : L'âge théorique d'un élève en classe de 7^e correspond à 12 ans.

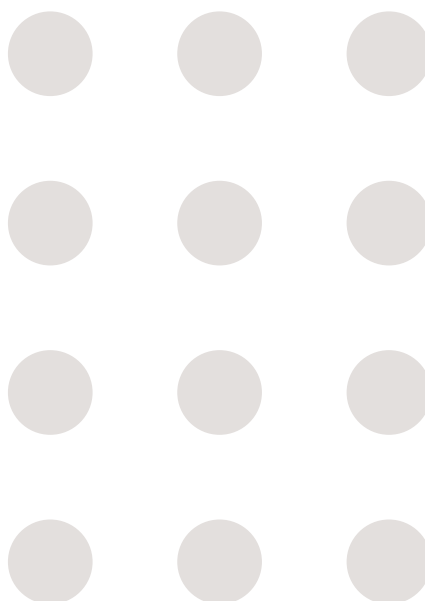
¹¹ Les données « pas d'indication » résultent des classes d'accueil où aucun niveau n'est indiqué.



|||. .



LES RAISONS DU DÉCROCHAGE

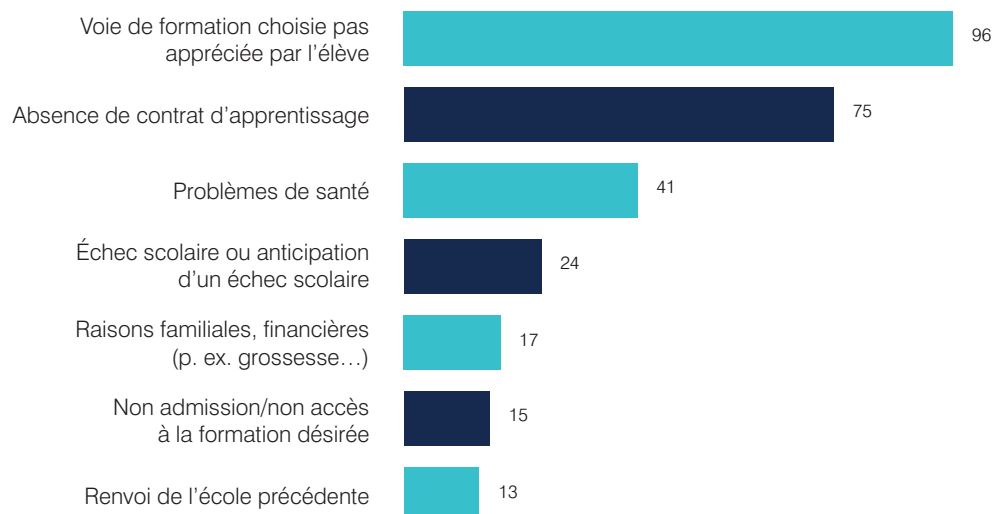


3.1. Les motifs du décrochage

Pour ce qui est des 1736 élèves ayant décroché du système scolaire en 2020/2021, le « fichier élèves » renseigne un motif d'abandon dans seulement 17,74 % des cas (soit, pour 308 élèves).

Motif de départ (2020/2021)

Figure 16



La figure 16 résume les raisons les plus fréquentes du décrochage scolaire. À noter que seuls les motifs mentionnés plus de dix fois ont été pris en compte.

En 2020/2021, les motifs de décrochage scolaire les plus fréquemment cités sont une voie de formation qui n'est pas adaptée aux intérêts et/ou au profil de l'élève, ainsi que l'absence d'un contrat d'apprentissage. D'autres élèves ont invoqué des problèmes de santé.

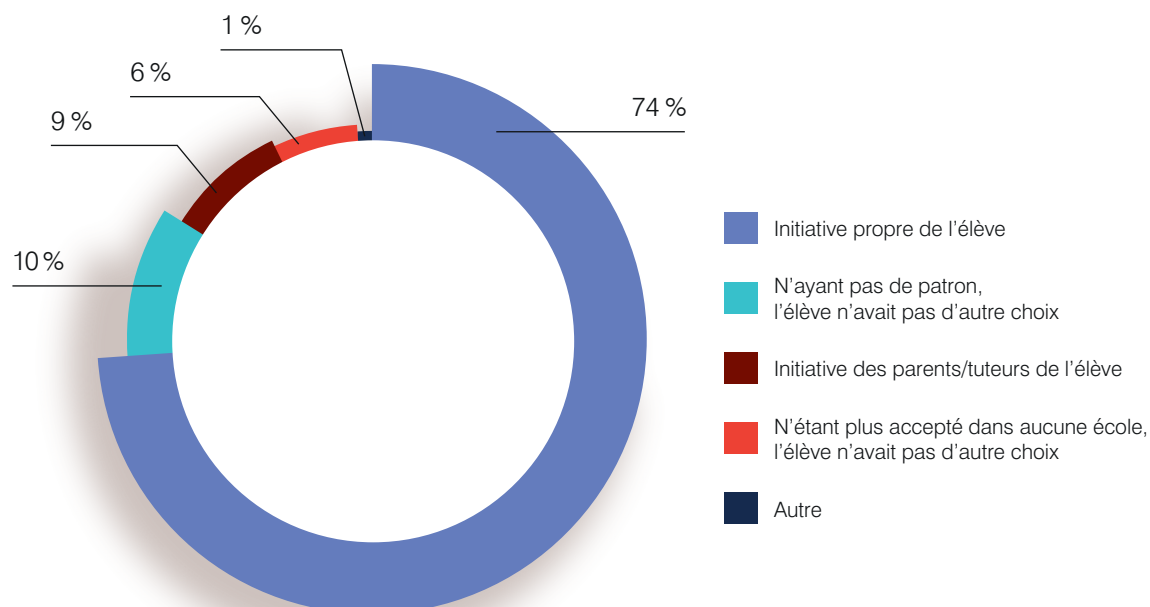
L'indication du motif de départ étant disponible dans moins de 20 % des cas, les résultats doivent être considérés avec prudence. Afin d'améliorer l'information sur les motifs de départ, des efforts supplémentaires sont actuellement entrepris. Ainsi, dès le deuxième semestre de l'année scolaire 2021/2022, des entretiens systématiques avec des élèves sortants sont menés par le Service Psycho-Social et d'Accompagnement Scolaires (SEPAS) du lycée concerné.



3.2. Initiative de départ

Initiative de départ (2020/2021)

Figure 17



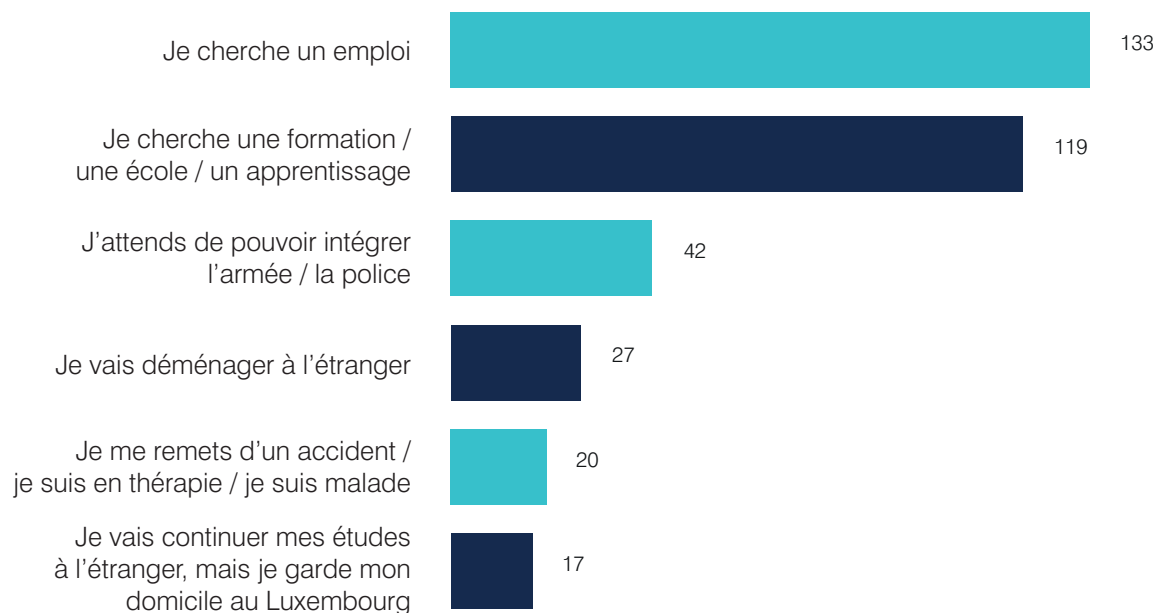
En ce qui concerne l'initiative de départ des décrocheurs scolaires, nous ne disposons d'informations que pour 431 élèves (sur un total de 1736, soit 25 %) en 2020/2021. Selon ces informations, les élèves qui ont donné une indication ont en grande partie abandonné le système scolaire de leur propre initiative (74 % des élèves). Le pourcentage d'élèves ayant quitté le système scolaire parce qu'ils n'avaient pas de patron est de 10 %, alors que le pourcentage de ceux qui ont décroché à l'initiative de leurs parents ou de leurs tuteurs est de 9 %. Seuls 6 % des élèves ont quitté le système parce qu'ils n'étaient plus acceptés dans aucune école et n'avaient pas d'autre choix.

Ces résultats sont toutefois à prendre avec précaution, car seulement un peu moins de 25 % des décrocheurs ont donné une indication sur leur initiative de départ.

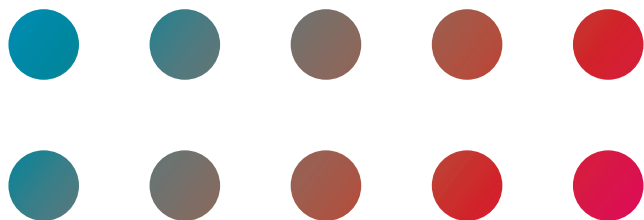
3.3. Projet d'avenir

Projet d'avenir (2020/2021)

Figure 18



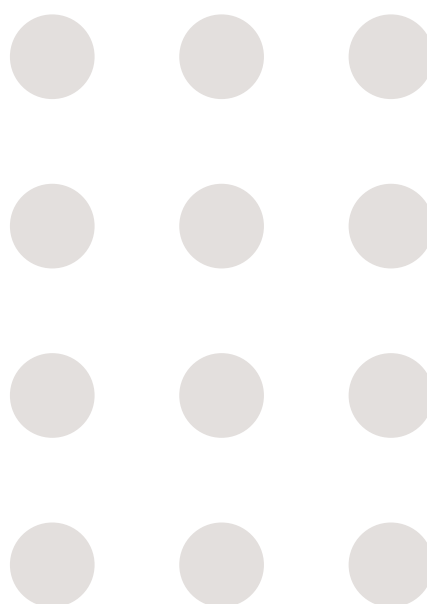
Interrogés sur leur projet d'avenir, la plupart des élèves ayant décroché du système scolaire luxembourgeois ont indiqué vouloir rechercher un emploi (133 élèves) ou une formation/un apprentissage (119 élèves). Il est important de noter que parmi les 1736 décrocheurs en 2020/2021, seuls 370, donc 21,31 %, ont donné une indication sur leur projet d'avenir. La figure 18 ne reprend que les projets qui ont été cités plus de 10 fois.





IV.

**UNE ÉTUDE DU LISER BASÉE
SUR LE TÉMOIGNAGE DE
JEUNES DÉCROCHEURS
ÂGÉS ENTRE 16 ET 17 ANS
AU MOMENT DU DÉCROCHAGE**



Avec un marché du travail qui offre de moins en moins d'opportunités d'emploi aux personnes peu qualifiées, la lutte contre le décrochage scolaire reste le principal défi des acteurs en charge de l'éducation nationale dans l'Union européenne et au Luxembourg. Dans ce contexte, le Service national de la jeunesse (SNJ) a chargé le *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER) de réaliser une étude¹² en choisissant de donner la parole aux jeunes décrocheurs de l'enseignement secondaire général afin d'explorer le quotidien de leur vie scolaire et extrascolaire et d'identifier quelles offres de formations spécifiques pourraient être mises en place dans l'éventualité d'une extension de l'obligation scolaire.

Des entretiens menés avec des jeunes âgés entre 16 et 17 ans au moment du décrochage ont permis de dresser un panorama des difficultés auxquelles ils ont été confrontés. Ces difficultés, qui se combinent, se cumulent au fil du parcours scolaire pour *in fine* mener au décrochage, trouvent leurs origines au sein de trois univers : l'école, la famille et l'individu.

Des difficultés multiples au sein du système scolaire, de la famille ou propres au jeune

Lors de leur récit, les jeunes ont souvent fait part de leurs difficultés à évoluer dans un système scolaire qu'ils jugent complexe parce qu'ils ne parviennent pas à comprendre le système d'évaluation et ses conséquences sur leur orientation, parce qu'ils identifient mal les possibilités d'orientation ou parce qu'ils éprouvent des difficultés face au multilinguisme. Il peut s'ensuivre une orientation non souhaitée qui démotive les jeunes et les mène au décrochage. Par exemple, certains jeunes interrogés ont décroché après avoir été orientés vers un apprentissage alors qu'ils ne se sentaient pas prêts à s'initier au monde professionnel, ou après avoir dû choisir un domaine d'apprentissage qui ne correspondait pas à leur aspiration, faute de place ou en raison d'une palette de formation qui, dans certains cas, est jugée insuffisante. Les jeunes soulignent l'importance d'un bon climat dans l'enceinte de l'école, que ce soit avec les professeurs ou les autres élèves, afin de se prémunir contre le risque de décrochage. Certains jeunes rencontrés ont été contraints de décrocher après avoir été victimes de harcèlement de la part d'autres élèves.

Le parcours scolaire est quelquefois fragilisé par des événements familiaux comme le divorce des parents, un décès, des difficultés financières ou relationnelles avec les parents. Certaines fois, les contraintes professionnelles des parents, leur état de santé et émotionnel ou leur mauvaise connaissance du système scolaire peuvent les empêcher de suivre comme il le faudrait la scolarité de leur enfant. Le lieu de résidence et les possibilités de mobilité, en limitant le champ des orientations possibles pour les jeunes qui résident loin des centres urbains, peuvent les conduire à une orientation par défaut.

Enfin, lors de leurs récits, les décrocheurs interrogés mentionnent parfois avoir été confrontés à des troubles de l'apprentissage, des problèmes de santé, des compétences linguistiques insuffisantes, une faible estime de soi et une faible confiance en leurs capacités d'apprentissage. Un manque d'intérêt pour l'école a conduit certains d'entre eux à des difficultés scolaires et à décrocher. Pour d'autres, ce sont des comportements inappropriés à l'école, sous l'influence ou non de leur groupe de pairs, qui ont détérioré petit à petit leurs relations avec les enseignants et qui les ont menés au décrochage.

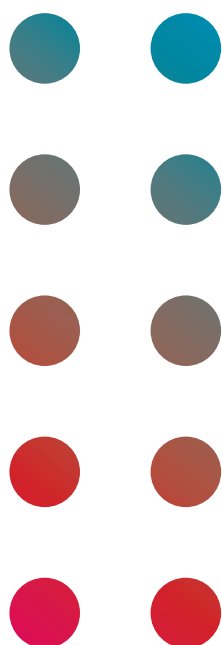
¹² Rapport de l'étude : Hauret L., Lejealle B., Maas, R. et Misangumukini, N., 2021. *Regards de jeunes sur leur parcours de décrochage dans l'enseignement général*, Les rapports du LISER, octobre 2021.

Une typologie d'expériences pour mieux cibler les mesures accompagnant une éventuelle extension de l'obligation scolaire

L'étude a finalement permis de regrouper les jeunes autour de cinq profils. Ces différents profils illustrent la diversité des situations de décrochage et conduisent assez naturellement à des réflexions de prise en charge différentes et adaptées.

Globalement, quel que soit le profil, les jeunes ont souvent tenté de raccrocher, car ils ne se sentent pas matures pour accéder au monde du travail et au monde des adultes. Ils sont plutôt favorables à poursuivre leur scolarité, mais si possible différemment, pour acquérir un diplôme et *in fine* un métier. Souvent, ils ont multiplié les démarches pour ne pas décrocher et cherchent à raccrocher, mais se heurtent à des difficultés.

Un premier profil-type est composé de **jeunes qui ont décroché, car ils n'ont pas réussi à accéder à la filière qu'ils ambitionnaient**. Ces jeunes visent des formations hors apprentissage, car celui-ci est pour eux synonyme d'entrée sur le marché du travail. Ils multiplient ainsi les efforts pour reprendre leur scolarité afin d'accéder à une autre voie de formation diplômante. Ils ont besoin de plus de temps pour formuler des projets précis et gagner en maturité par rapport aux choix possibles qui s'offrent à eux. C'est la répétition d'actions d'information ou d'orientation qui pourrait être utile pour les aider à formuler un projet scolaire cohérent.



Pour les jeunes du deuxième profil, les **problèmes de santé, de harcèlement ou familiaux** nécessitent un accompagnement plus spécifique ou individualisé. Ces jeunes se caractérisent par une fatigue scolaire qui les conduit à s'éloigner de l'institution scolaire pour pouvoir se ressourcer et prendre de la distance vis-à-vis de ce qu'ils traversent. Après avoir décroché et surmonté leurs difficultés, ils ambitionnent de reprendre leur scolarité. Ils préfèrent généralement raccrocher dans un système éducatif alternatif où ils s'épanouissent grâce à des rythmes d'apprentissage adaptés à leurs besoins ou à des effectifs de classes réduits.

Un troisième profil est marqué par des **conflits avec le corps enseignant et des problèmes de comportement**. Pour ces jeunes, avant toute autre mesure, une médiation afin de résoudre les conflits semble être un préalable à la reconstruction de la confiance en soi et de la motivation. Après une période de pause, leurs projets de formations ont parfois évolué et mûri nécessitant un accompagnement dans leur réorientation afin de pouvoir raccrocher selon leurs objectifs. Certains d'entre eux préfèrent la deuxième voie de formation à une réinscription dans un lycée et ont parfois besoin de plus d'informations pour trouver la voie de formation qui correspond le mieux à leur situation.

Un quatrième profil est composé de jeunes dont le décrochage trouve son origine dans les **difficultés d'accès ou de maintien dans la voie de l'apprentissage**. Ils expriment leur souhait de continuer leur formation dans cette voie. Une flexibilisation des périodes d'inscription et l'allongement des délais de recherche d'un poste d'apprentissage faciliteraient le raccrochage scolaire de ces jeunes. Pour certains, leur offrir la possibilité de faire un apprentissage dans un cadre différent (par exemple, uniquement au sein de l'institution scolaire ou au sein d'une autre institution publique) permettrait de lever les difficultés auxquelles ces décrocheurs sont confrontés que ce soit au moment du décrochage ou du raccrochage.

Enfin, un dernier profil-type (relativement rare) manifeste une **forte motivation à s'investir tôt dans un projet professionnel bien défini**. Marqués par une maturité précoce, une capacité à s'autoformer dans un métier-passion et un projet professionnel maîtrisé, ces jeunes peinent à poursuivre une formation qui n'entre pas dans ce projet de vie. Pour ces jeunes, l'extension de l'obligation scolaire, si elle est accompagnée par une formation professionnelle très ciblée ou un accompagnement individualisé vers la vie active, voire l'entrepreneuriat, pourrait soutenir ces aspirations professionnelles.

Regards des jeunes sur leur décrochage scolaire et leurs tentatives de raccrochage

Le principal apport de cette étude est la prise en compte du vécu des jeunes, de leurs sentiments et ressentis au moment du décrochage et du processus de raccrochage. Mieux connaître leurs sentiments, savoir s'ils ont réussi à mettre à profit cette période et être en mesure d'identifier les éventuels obstacles rencontrés en cas d'aspirations à retourner à l'école est important pour juger de la pertinence d'étendre l'âge de la scolarité obligatoire.

Le vécu de la période du décrochage

Il n'existe pas toujours de moment précis où un jeune prend conscience de son décrochage. C'est un processus dont les prémices s'enclenchent bien souvent dès le primaire.

Pour plusieurs des jeunes rencontrés, les choix de décrochage et/ou de réorientation sont un soulagement quand ils permettent de changer une voie non désirée ou de quitter un environnement que les jeunes estiment destructeur (dans le cas de *mobbing*). Ils ont conscience que c'est un événement risqué au moment où il arrive, car leur avenir est incertain. Mais, pour certains jeunes, le décrochage permet de faire une pause, de prendre du temps pour se poser des questions sur l'avenir, de reprendre confiance en soi et de permettre un nouveau départ.

« C'était une pause pour récupérer. Parce que c'était tellement fatiguant. La charge émotionnelle était tellement importante que cela a eu un impact physique et psychique. »

Certains jeunes éprouvent de la tristesse au moment du décrochage quand ils ne peuvent pas continuer à l'école, quand ils sont séparés de leurs camarades de classe. Ils expriment aussi des regrets, ont l'impression d'avoir perdu du temps, notamment quand ils se rendent compte qu'ils auraient pu, avec un peu de travail, réussir leurs études et arriver à un métier souhaité.

« J'étais triste parce que je ne pouvais pas continuer ma scolarité et je voulais absolument continuer ma scolarité. (...) J'étais vraiment triste parce que mes parents l'étaient aussi. Je voulais vraiment aller jusqu'à la PR pour pouvoir faire ce que je voulais. »

« Je voulais absolument continuer ma scolarité. Mais c'est aussi de ma faute... Si je m'étais donnée plus de mal, j'aurais eu plus de modules. »

D'autres jeunes ont exprimé un sentiment de honte face à ces événements ressentis comme un déclassement, et un sentiment d'exclusion, l'impression de ne plus appartenir à un groupe quand successivement toutes les portes se ferment et qu'ils ne trouvent plus d'alternatives.

« Je ne suis plus une élève, je ne suis pas une travailleuse, je suis rien. Je ne suis même pas une chômeuse en fait, je suis rien tout simplement. »

Quelques jeunes, même s'ils finissent par exprimer du soulagement, expriment d'abord un sentiment d'injustice et de frustration par rapport à certaines décisions d'orientation, par rapport aux refus de les laisser redoubler, à des exclusions définitives des lycées ; et ce, essentiellement parce que quasiment tous les jeunes interviewés désirent continuer l'école, acquérir un diplôme et ne pas intégrer trop tôt le marché du travail.

Finalement, rares sont les jeunes qui expriment un sentiment de résignation, suggérant qu'ils sont encore en âge de trouver une voie pour répondre à leur projet de vie.

Aspirations au raccrochage

À la suite du décrochage, les jeunes ne cherchent pas tous à retourner à l'école. Pour plusieurs raisons : en raison d'expériences négatives (relations difficiles avec un ou plusieurs enseignants, moyennes insuffisantes, absence de possibilités de continuer le parcours, harcèlement...) ou parce qu'ils préfèrent exercer dans un premier temps une activité professionnelle ; d'autres souhaitent reprendre leurs études dans le cadre de la formation continue (apprentissage adulte ou cours du soir) ou à l'étranger pour ne plus être confrontés à des problèmes linguistiques et être contraints de chercher « par défaut » un apprentissage.

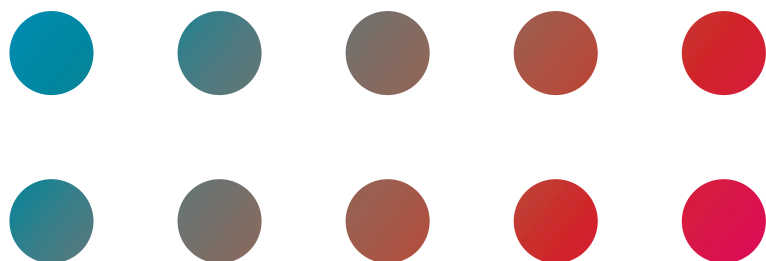
Ceux qui cherchent à raccrocher dans le système scolaire le font avec le désir de ne pas répéter les erreurs passées et en ayant pris conscience de l'importance d'obtenir un diplôme. Leurs expériences professionnelles, leurs recherches vaines d'un emploi ou leur gain en maturité (du fait de leur âge) ont mis en avant le rôle déterminant de l'école pour s'assurer un « bel » avenir.

« Ce que j'aimerais faire, c'est reprendre le lycée dès le début, de la 7^e jusqu'à maintenant. De tout refaire pour pouvoir m'améliorer parce que maintenant, je vois ce que j'ai fait à l'époque. J'étais souvent absente. Maintenant j'ai la pensée dans mon cœur que j'ai gaspillé tout ce temps à l'école pour rien. »

Leurs tentatives de raccrochage se heurtent toutefois à différents obstacles en raison, notamment, de leur âge, du nombre de places disponibles dans les formations qu'ils souhaitent suivre, de l'impossibilité de raccrocher en cours d'année scolaire et des risques d'ancrage dans le décrochage. Si certains sont trop âgés pour pouvoir prétendre suivre un enseignement au lycée, ils sont, en revanche, encore trop jeunes pour intégrer certaines formations alternatives. Ils ne remplissent pas non plus toutes les conditions pour suivre un apprentissage pour adultes.

« Vu que je ne trouve pas de place dans une école ; j'ai déjà fait des demandes auprès de plusieurs écoles pour suivre des cours d'éducateur, des écoles normales, il n'y a plus de place nulle part et maintenant... j'en sais rien, je suis complètement perdue et de nouveau, je ne sais pas quoi faire. Je veux vraiment aller à l'école maintenant. »

« Je suis allée directement au [Lycée X] mais ils n'avaient pas de classe de DAP ouverte à ce moment-là. (...) J'ai également fait le tour des lycées. C'était trop tard, tout simplement. C'était trop tard dans l'année, ils ne pouvaient pas me mettre dans une classe en pleine année scolaire. »



2^e partie | Le suivi des jeunes inactifs



| .

**MISSIONS ET
ENGAGEMENTS
DU SERVICE NATIONAL
DE LA JEUNESSE**

Comme le précise l'article 7 de la loi du 22 juin 2017 portant modification de la loi modifiée du 4 juillet 2008 sur la jeunesse, le Service national de la jeunesse a parmi ses missions celle de soutenir les jeunes au niveau de leurs transitions vers la vie active.

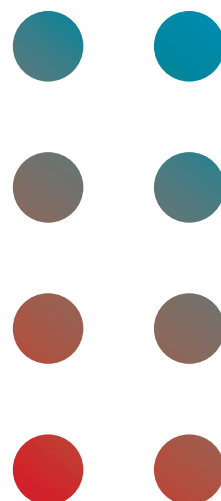
La division «Soutien à la transition vers la vie active» du SNJ assure dans ce contexte les tâches suivantes :

- proposer des activités périscolaires visant le maintien scolaire, organiser l'échange avec les lycées concernant les élèves en risque de décrochage et assurer un suivi des décrocheurs scolaires ;
- organiser à l'attention des jeunes des ateliers pratiques, des formations visant le développement de compétences sociales et techniques, des stages de découverte dans des entreprises privées, associations ou services publics dans le but de les préparer à la vie active.

Dans le cadre de la lutte contre le décrochage, le SNJ propose différentes offres auxquelles les élèves à risque et les jeunes inactifs peuvent souscrire et intervient ainsi à deux niveaux :

- la prévention du décrochage scolaire et le maintien scolaire ;
- la compensation du décrochage et le raccrochage scolaire.

Outre les décrocheurs scolaires, le SNJ soutient également les jeunes ayant quitté le système scolaire et ne parvenant pas à s'insérer sur le marché du travail ou à continuer leurs études. Ces jeunes, appelés NEETs («Not in Education, Employment or Training»), à un moment donné ne sont «ni en emploi, ni dans un système de formation, qu'il s'agisse de la formation initiale ou d'une formation continue» (IGSS 2015).



||.

**OFFRES DU
SERVICE NATIONAL
DE LA JEUNESSE**



Les offres du SNJ se font selon la logique de l'« avant – pendant – après », c'est-à-dire que les agents du SNJ cherchent à établir un contact avec les élèves à risque avant le décrochage présumé, puis sont disponibles pour les accompagner pendant une éventuelle période d'inactivité jusqu'au moment où ils ont réintégré l'école ou un autre dispositif.

Les différentes offres auxquelles les élèves à risque et les jeunes inactifs peuvent participer sont présentées ci-après. Elles peuvent être catégorisées en :

- activités de prévention (avant le décrochage) s'adressant à tous les jeunes ayant besoin d'accompagnement et de conseil au cours de leur transition, qu'ils soient scolarisés ou non. Ces activités s'adressent prioritairement aux élèves à risque et favorisent la prise de contact avec les jeunes et seront décrites en détail à la section 2.1. ci-après ;
- activités de soutien (pendant le décrochage), c'est-à-dire le suivi des décrocheurs scolaires (section 2.2.) ;
- activités de soutien après le décrochage, constituant un tremplin vers la vie active ou une réintégration scolaire (section 2.3.).

2.1. Activités de prévention – avant le décrochage

Le SNJ propose deux types d'activités de prévention en classe à l'attention des élèves en risque de décrochage : les « workshops » et les « actions de prise de contact ». De plus, il prend contact individuellement avec des élèves signalés comme étant « élève à risque » par les lycées.

Actuellement, ces activités sont proposées de manière systématique aux classes de 5P, 5AD, CIP et COP, étant donné que les élèves de ces classes courent un risque plus élevé de décrocher par la suite. En plus, les lycées peuvent demander des interventions « sur mesure » pour des classes ou groupes d'élèves qu'ils qualifieraient comme « à risque de décrocher ». Dans leurs interventions, les agents du SNJ agissent comme experts externes qui soutiennent les efforts du lycée.

2.1.1. Les workshops

Les agents du SNJ proposent aux lycées des workshops qui peuvent avoir lieu en classe ou à l'extérieur du lycée (par exemple, dans l'un des centres du SNJ). Ces workshops ont comme objectif de sensibiliser les élèves à planifier leur projet d'avenir, de les responsabiliser par rapport à leur choix et de soutenir ainsi les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves. Les workshops s'adressent à des classes entières ou à des groupes d'élèves composés par le lycée.

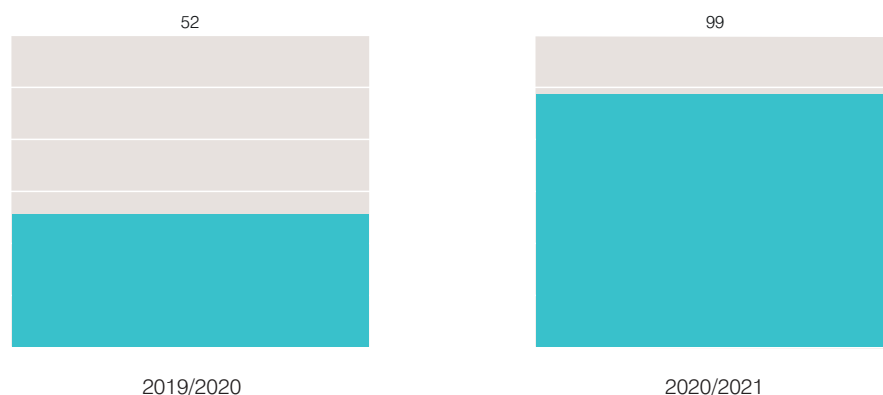
Trois thèmes différents, traitant une phase de transition ou décision spécifique, sont proposés, à savoir :

- « Transition vers un apprentissage »
- « Transition vers des études supérieures ou un emploi »
- « Arrêter ou poursuivre son parcours scolaire ? »



Nombre de workshops

Figure 19



Au cours de l'année scolaire 2019/2020, 52 workshops ont été proposés aux élèves d'une vingtaine de lycées. L'année suivante, ce nombre a presque doublé. Ceci s'explique d'une part, par des mesures sanitaires moins strictes en 2020/2021 et d'autre part, par le fait que de nouveaux formats de workshop ont vu le jour.

Les workshops s'adressent surtout aux élèves en risque de décrochage et ont pour objectif de sensibiliser les élèves à l'importance de la planification de leur projet de formation et de soutenir les démarches déjà réalisées par les lycées avec leurs élèves¹³.

2.1.2. Les actions de prise de contact avec les classes scolaires

Afin d'établir une relation de confiance avec les élèves en risque de décrochage et en vue de leur faciliter la prise de contact en cas de rupture scolaire, les agents du SNJ proposent deux types d'actions pour classes scolaires :

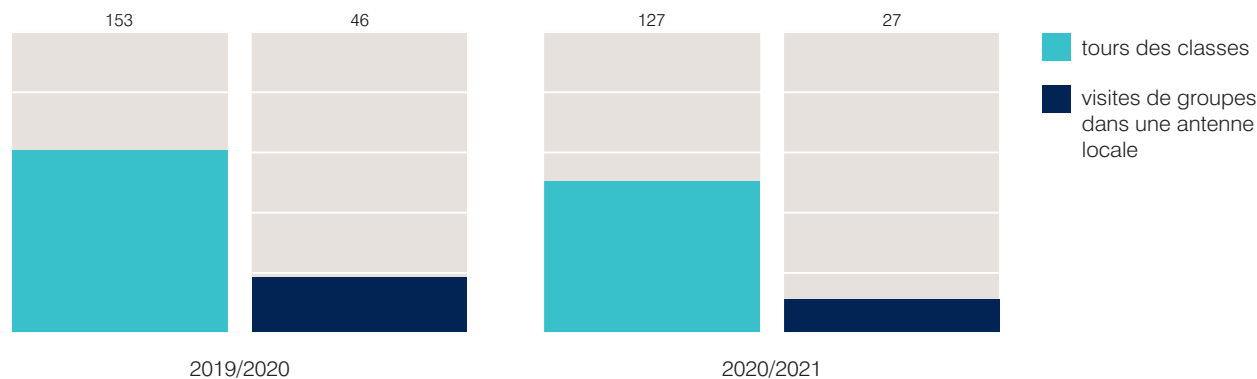
- les tours de classes sont réalisés systématiquement au 1^{er} et 3^e trimestre dans les classes 5P, 5AD, CIP et COP ;
- les visites de groupes d'élèves dans une antenne locale du SNJ facilitent l'accès des jeunes aux offres des antennes.

¹³ La population cible de ces activités sont les élèves des classes 9MO, 9PR, IPDM/COIP et CLIJA et ceux des autres classes de 9e avec un avis d'orientation provisoire vers un CCP ou DAP à la fin du 2e trimestre.

Prise de contact auprès de groupes d'élèves à risque

Nombre d'actions de prise de contact auprès de groupes d'élèves à risque

Figure 20



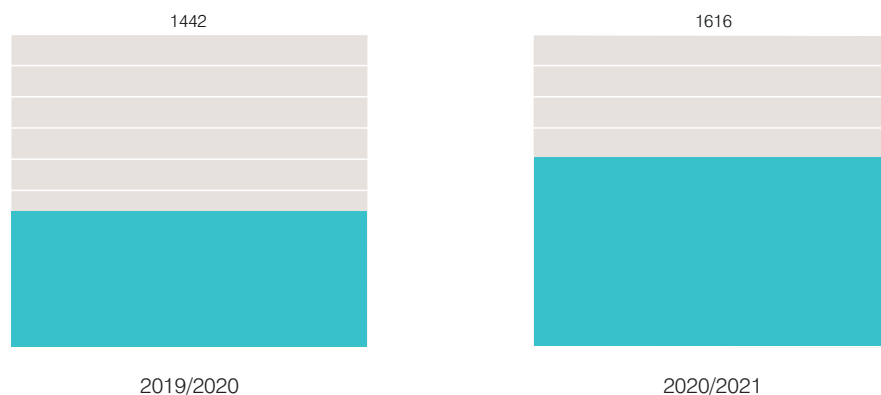
Les agents du SNJ ont pris contact avec des groupes d'élèves présentant un risque plus élevé de décrochage scolaire lors de 127 tours de classes pendant l'année scolaire 2020/2021, au cours desquels ils se sont rendus dans les établissements scolaires respectifs. La même année, 27 groupes d'élèves ont été reçus dans les antennes locales du SNJ. La légère baisse des actions de prise de contact auprès de groupes d'élèves à risque s'explique surtout par le fait que les tours de classes ont principalement lieu au 1^{er} trimestre. En 2019/2020, ils ont encore eu lieu, tandis qu'en 2020/2021, certains ont dû être annulés en raison de la pandémie de Covid-19.

2.1.3. Les prises de contact individuelles

Les agents du SNJ prennent contact avec les élèves dits « sortants » sur base des listes fournies par les lycées à la fin de l'année scolaire. Le but est de vérifier si le jeune a fait les démarches nécessaires afin d'être inscrit pour l'année scolaire suivante. Le jeune est invité à un entretien afin de lui proposer un accompagnement individuel dans toutes ses démarches aboutissant à une inscription au lycée respectivement à la conclusion d'un contrat d'apprentissage.

Prise de contact individuelle avec des élèves à risque

Figure 21



En 2020/2021, 1616 élèves à risque¹⁴ ont été contactés individuellement par les agents du SNJ pour des entretiens. Lors de ces entretiens, les jeunes ont l'occasion de s'échanger avec les agents du SNJ, de mieux connaître les offres proposées et d'entamer la réalisation de leur projet professionnel.

Le nombre plus élevé de prises de contact en 2020/2021 par rapport à 2019/2020 va de pair avec le nombre plus élevé de décrocheurs en 2020/2021 par rapport à l'année précédente.

2.2. Activités de soutien – pendant le décrochage scolaire

Sur base des données fournies par le SCRIPT, les agents des antennes du SNJ contactent mensuellement les jeunes qui ont quitté le système scolaire (école publique) sans avoir obtenu de diplôme et qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire. Cette prise de contact se fait systématiquement en ayant recours à différents moyens (d'abord par lettre, puis par SMS, par courriel ou par appel téléphonique...) et à des heures différentes, ceci afin de nouer un premier contact avec le jeune.

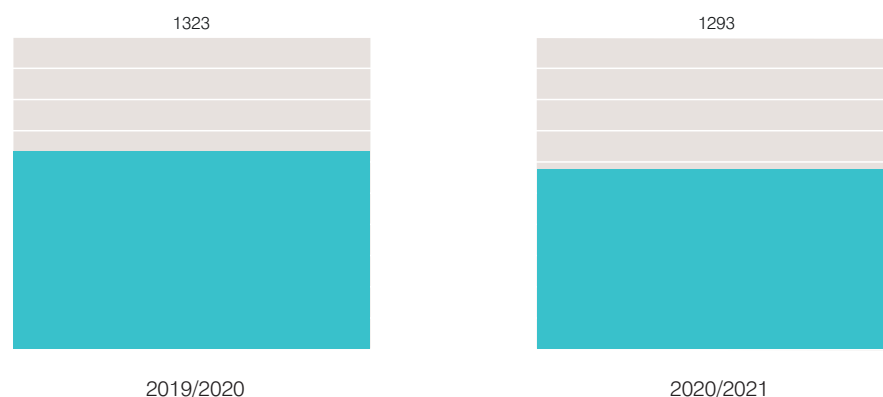
Une fois le contact établi, le jeune est invité à un entretien individuel afin de lui proposer un accompagnement et une solution : retour à l'école, alternative à l'inactivité, insertion sur le marché du travail.

Il convient de noter que les jeunes ciblés par les offres du SNJ sont libres de s'adresser à tout moment et de leur propre initiative aux agents des antennes locales du SNJ pour recevoir accompagnement et conseil individuels.

¹⁴ Par « élèves à risque », on entend les « élèves sortants » sur base des listes fournies par les lycées.

Nombre d'élèves contactés sur base de listes mensuelles fournies par le SCRIPT

Figure 22



Sur une année scolaire (2020/2021), les agents du SNJ ont contacté 1293 jeunes sur base des listes mensuelles fournies par le SCRIPT pour leur proposer leur soutien.

À noter que le nombre de décrocheurs ne peut être comparé au nombre de jeunes contactés pour un suivi par le SNJ. En effet, les agents du SNJ vérifient sur les listes qu'ils reçoivent du SCRIPT s'ils ne sont pas déjà en contact avec les jeunes signalés comme décrocheurs. Évidemment, ils n'entreprennent de nouvelles démarches que pour ceux avec qui ils n'ont pas encore eu de contact. Plus il y a eu de prises de contact lors d'interventions en classe, moins il y aura besoin de prises de contact individuelles.

2.3. Activités de soutien – après le décrochage scolaire (alternatives à l'inactivité)

Pour certains jeunes ne peuvent être envisagés dans l'immédiat ni un retour à l'école, ni une intégration sur le marché du travail. À ces jeunes, le SNJ propose des alternatives à l'inactivité leur permettant de faire une expérience pratique afin de parfaire leurs compétences. Ces offres constituent un tremplin vers la vie active ou une réintégration scolaire. Il convient de noter que les jeunes peuvent aussi profiter uniquement d'un accompagnement individuel d'un agent du SNJ sans pour autant participer à une de ces alternatives, à savoir les services volontaires, les ateliers, les stages de découverte, les classes d'orientation ainsi que les formations qui seront décrites plus en détail ci-après. L'approche est très flexible et adaptée au jeune.

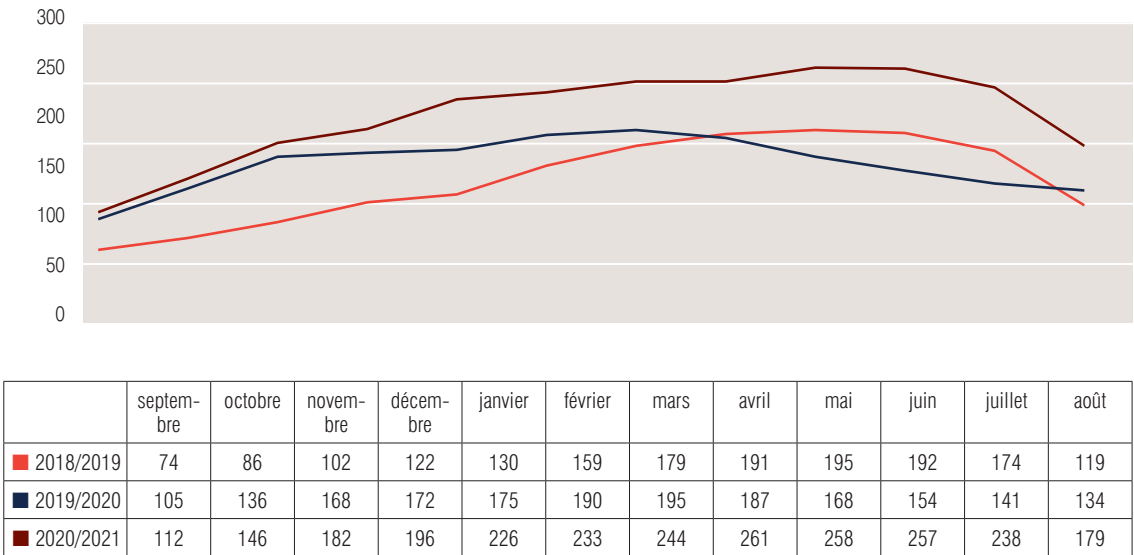
2.3.1. Le service volontaire

Le Service national de la jeunesse est chargé de la coordination des programmes de service volontaire dans le cadre de la loi du 31 octobre 2007 sur le service volontaire des jeunes. Dans ce contexte, le SNJ propose aux jeunes âgés de 16 à 30 ans différents types de service volontaire qui permettent de s'engager au Luxembourg et à l'étranger. Les volontaires ayant besoin d'un accompagnement individuel sont encadrés par un collaborateur du SNJ. Les jeunes s'engagent à plein temps dans une mission d'utilité publique pour une durée comprise entre 3 et 12 mois.

Les tableaux suivants reprennent les jeunes qui ont participé à un service volontaire national (SVN) ou qui ont été envoyés dans un pays étranger dans le cadre d'un service volontaire européen (SVE).

Nombre mensuel de jeunes inscrits pour un service volontaire

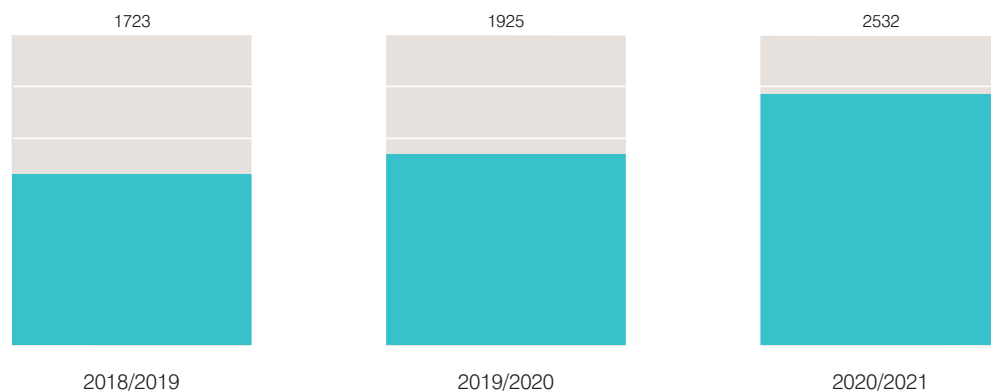
Figure 23



La figure 23 reprend le nombre total de jeunes inscrits dans un programme de service volontaire au cours d'une année scolaire. Il est important de noter qu'un service volontaire peut s'étaler sur plusieurs mois, de sorte que les chiffres mensuels repris dans le tableau ne correspondent pas au nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais au nombre total de personnes inscrites dans un service volontaire pour le mois considéré. Par exemple, si le service volontaire a une durée de trois mois, le jeune concerné est repris trois fois dans le tableau.

Nombre total de « volontaires*mois »

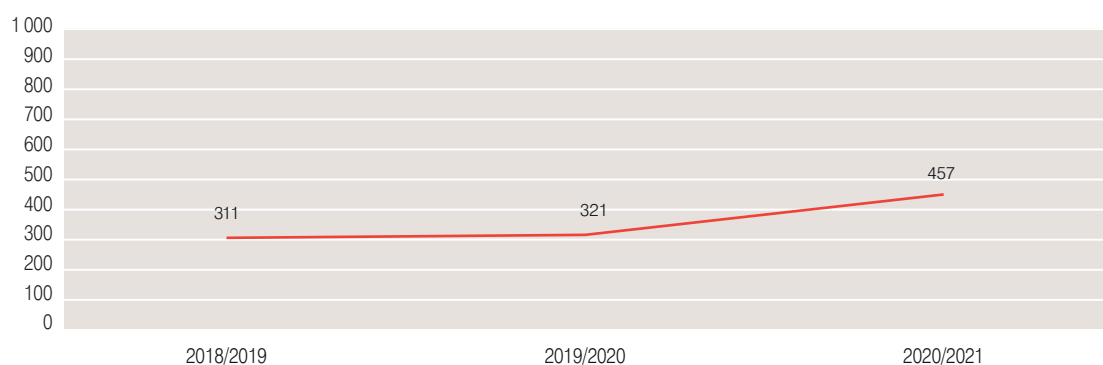
Figure 24



Dans l'ensemble, il peut être constaté que le nombre de jeunes inscrits pour un service volontaire a nettement évolué en 2020/2021.

Nouvelles conventions de service volontaire par année scolaire

Figure 25



Au total, 457 jeunes ont signé une convention pour un service volontaire en 2020/2021. Cela représente une importante augmentation par rapport aux années précédentes qui peut être expliquée par le fait que davantage de jeunes ont décroché en cours d'année scolaire et ont cherché une alternative à l'inactivité.

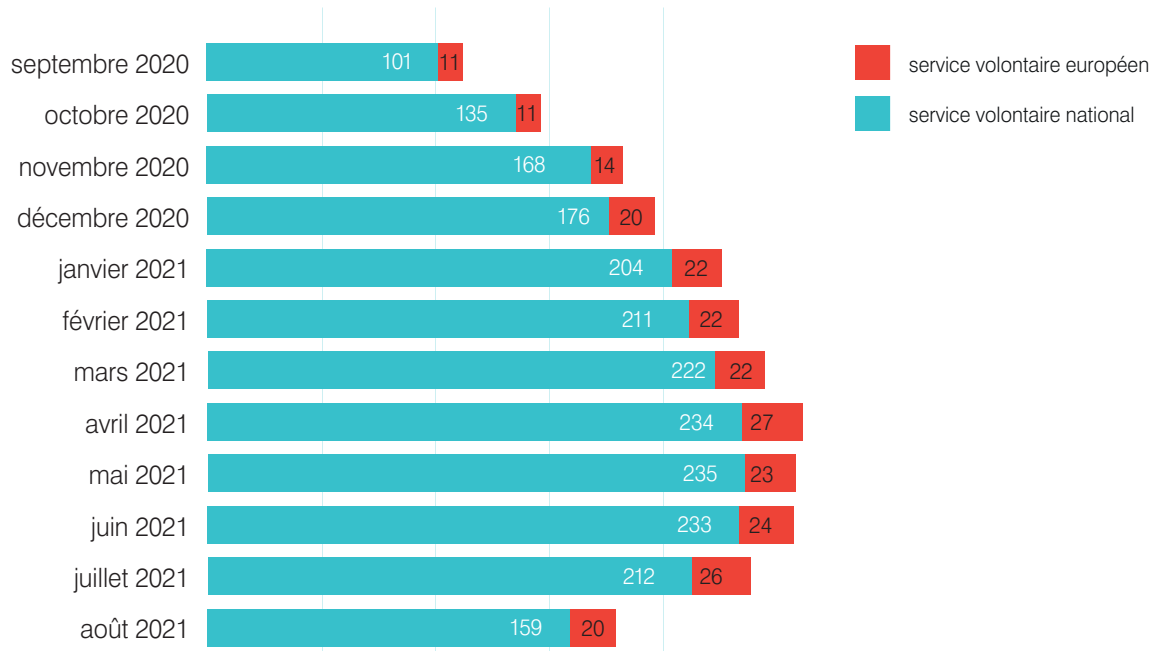
En considérant tous les volontaires qui ont fini leur service volontaire en 2021, la moyenne d'âge est de 21,7 ans, dont 9 mineurs de 17 ans.

Le **service volontaire national (SVN)** s'adresse à tous les jeunes âgés entre 16 et 30 ans, qui se trouvent en phase de transition vers la vie active et qui, pour diverses raisons, souhaitent s'investir dans une mission d'utilité publique au Luxembourg.

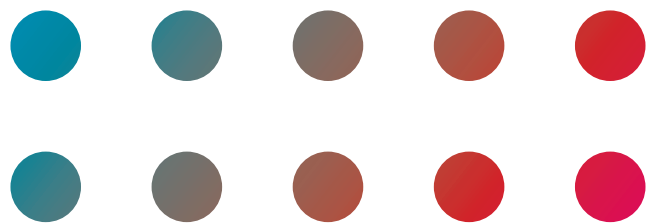
Le **service volontaire européen (SVE)** est cofinancé par le Corps européen de solidarité (CES), une initiative de l'Union européenne qui vise à donner aux jeunes la possibilité de se porter volontaires dans le cadre de projets destinés à aider des communautés et des personnes dans toute l'Europe. Les missions de courte durée (2 semaines à 2 mois) offrent l'opportunité de faire connaissance avec le programme, alors que les missions à long terme de maximum 12 mois se prêtent plutôt aux jeunes qui sont d'ores et déjà décidés à se lancer dans une aventure à l'étranger.

Les différents types de service volontaire

Nombre de jeunes inscrits pour un service volontaire selon le type de service Figure 26



Il ressort de la figure 26 que la grande majorité des jeunes ayant participé à un service volontaire en 2020/2021 étaient inscrits à un service volontaire national (SVN), ce qui confirme la popularité de ce programme auprès des jeunes résidents. Bien que le service volontaire européen (SVE) gagne en notoriété, il est à noter qu'il n'y a que peu de jeunes qui ont participé à un service européen dans un pays étranger. Ceci est toutefois peu surprenant vu les insécurités liées aux restrictions sanitaires différentes d'un pays à l'autre.¹⁵



¹⁵ Il est important de noter que la figure 26 reflète le nombre de jeunes inscrits dans un service volontaire à un mois donné, et non le nombre de jeunes qui ont commencé un service volontaire au cours du mois en question.

2.3.2. Les ateliers

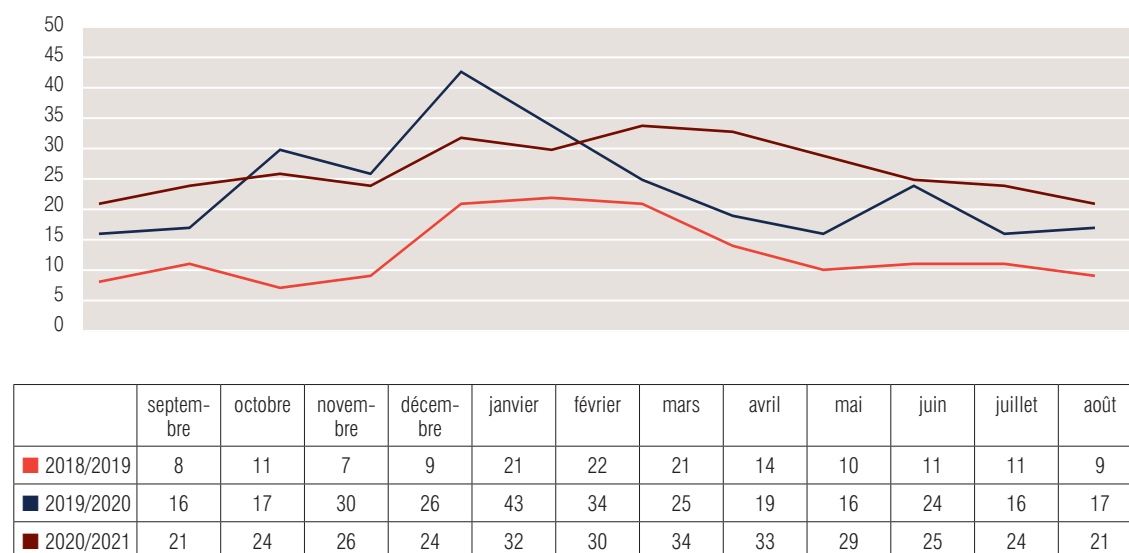
Outre le service volontaire, les jeunes peuvent également participer aux activités des ateliers du SNJ. Dans ces ateliers, les jeunes peuvent découvrir différentes techniques manuelles (bois, sérigraphie, couture, cuisine). L'objectif de cette offre est d'approcher des jeunes, souvent inactifs depuis longtemps et de les motiver à rompre avec une période d'inactivité en participant à une activité à titre bénévole. Dans le cadre des ateliers du SNJ, les participants bénéficient d'un encadrement individuel en vue de la réalisation de leur projet personnel.

En tout, 75 participants de plus de 6 nationalités différentes ont été accueillis sur les trois sites du SNJ (Colmar-Berg, Luxembourg-Ville et Esch/Alzette). Parmi ces participants, âgés en moyenne de 20,6 ans, 8 jeunes avaient le statut de bénéficiaire de protection internationale.

57 des 75 participants ont quitté les ateliers pendant l'année scolaire 2020/2021 pour renouer avec l'école ou une formation qualifiante (17 jeunes), pour effectuer un service volontaire (11) ou pour conclure un contrat de travail (8). Pour 21 jeunes, aucune information n'est disponible. Ainsi, la participation à un atelier pratique constitue pour plus de 63% des jeunes un tremplin efficace.

Participation mensuelle des jeunes aux ateliers

Figure 27



Le graphique ci-dessus recense le nombre de jeunes qui, par mois, ont fréquenté les ateliers du SNJ durant l'année scolaire 2020/2021. Comme pour les services volontaires, les chiffres mensuels repris dans le tableau ne correspondent pas au nombre de nouvelles inscriptions par mois, mais au nombre total de personnes inscrites dans un atelier pour le mois considéré (les jeunes peuvent, par exemple, avoir participé à un atelier sur plusieurs mois et sont donc inclus dans les chiffres des mois en question).

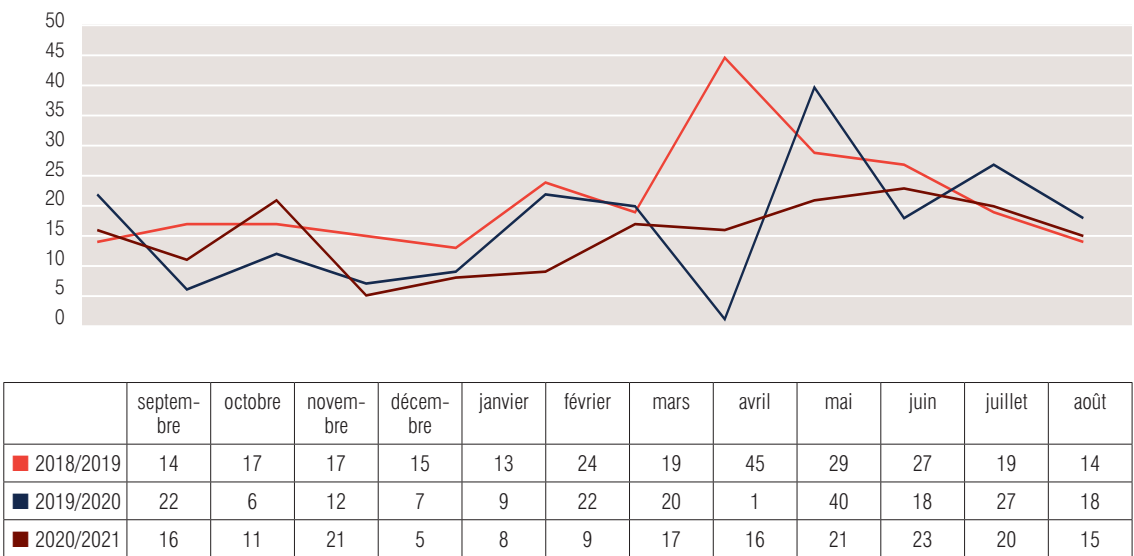
Dans l'ensemble, les ateliers ont été mieux fréquentés en 2020/2021 que l'année précédente, malgré les capacités d'accueil réduites liées à la crise sanitaire et les restrictions. La participation la plus élevée a eu lieu pendant les mois de janvier à mai, période pendant laquelle peu d'autres offres sont disponibles pour des jeunes inactifs.

2.3.3. Les stages de découverte

Parmi les autres offres proposées par le SNJ pour soutenir les jeunes inactifs figurent les stages de découverte. Les stages en question peuvent être effectués dans des entreprises privées, des associations ou des services publics. Ces stages ont une durée maximale de quatre semaines auprès d'une même entreprise ou association et sont de nature à confirmer un projet professionnel établi par le jeune.

Nombre de nouvelles conventions de stages par mois

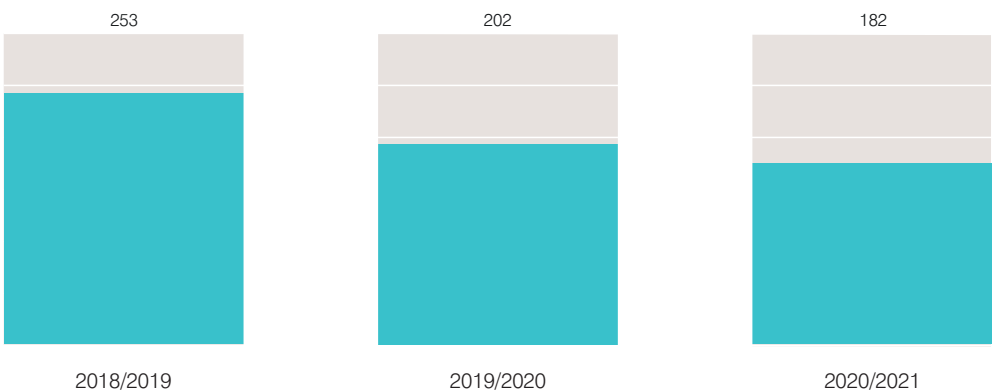
Figure 28



Bien que les stages soient un outil important dans la recherche d'un poste d'apprentissage, la crise sanitaire a encore freiné cette opportunité pour les jeunes et le niveau de 2018/2019 et de la première moitié de 2019/2020 n'a pas pu être atteint.

Nombre total de nouvelles conventions de stages

Figure 29

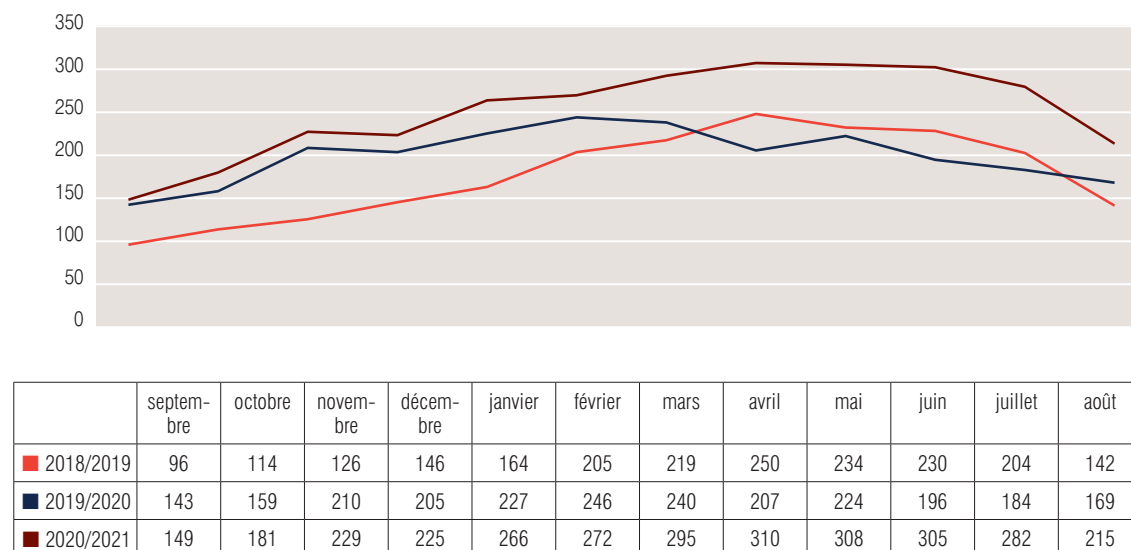


Au cours de l'année scolaire 2020/2021, 182 jeunes ont ainsi pu entrer en contact avec le monde du travail pour avoir un aperçu des exigences d'un métier et comparer leurs attentes d'une activité professionnelle à la réalité.

2.3.4. Nombre total de jeunes pris en charge mois par mois

Nombre total de jeunes inscrits auprès des offres du SNJ par mois

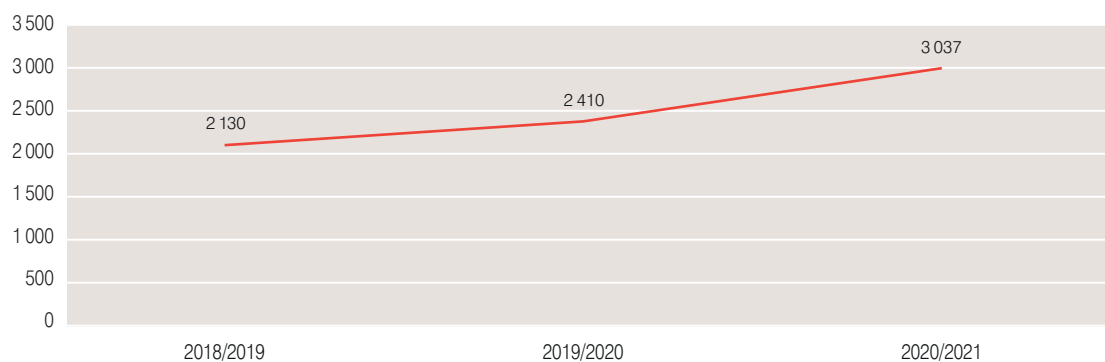
Figure 30



La figure 30 indique le nombre total de jeunes par mois ayant participé à l'une des offres du SNJ : service volontaire, atelier ou stage de découverte. À cet égard, on constate que les offres du SNJ ont été plus sollicitées en 2020/2021 que lors des années précédentes.

Nombre total de jeunes inscrits auprès des offres du SNJ par an

Figure 31



La figure 31 montre le nombre total de jeunes-mois¹⁶ ayant participé à une offre du SNJ sur une année scolaire.

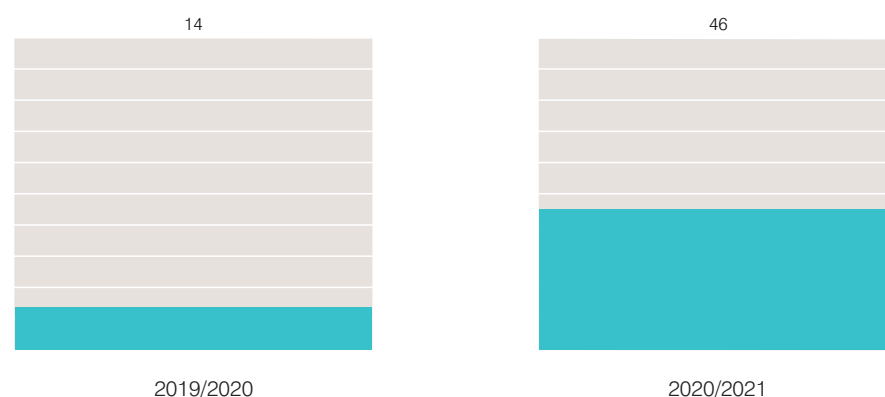
¹⁶ Les offres proposées aux jeunes sont très flexibles et la participation aux programmes peut varier fortement d'un jeune à l'autre. Dès lors le SNJ considère le nombre total de «jeune-mois», obtenu en additionnant le nombre de participants aux offres de chaque mois.

2.3.5. Les formations

Le SNJ organise des formations visant le développement des compétences clés pour la vie professionnelle. Ces formations s'adressent aux jeunes participant à l'une des offres du SNJ. Les jeunes peuvent ainsi se former dans un domaine spécifique qui correspond à leur projet de vie. Les formations se concentrent sur quatre thèmes : projet de vie, pratique professionnelle, compétences de vie (*life skills*) et développement personnel. Les formations sont offertes pendant toute l'année, en présentiel et en ligne, et leur durée varie de trois heures à trois jours.

Nombre de formations pour jeunes accompagnés par le SNJ

Figure 32



En 2020/2021, 46 sessions de formation ont été proposées à 230 jeunes, ce qui est nettement plus que les années précédentes. Malgré quelques annulations dues aux restrictions sanitaires, l'offre est désormais plus connue et de nouveaux formats en ligne permettent en outre une meilleure accessibilité aux jeunes. À noter que les jeunes peuvent participer à une formation tout en étant inscrit à un service volontaire ou à un atelier.

2.3.6. Les classes d'orientation

Afin de motiver les jeunes de se concilier avec le monde scolaire, le SNJ offre en partenariat avec des lycées, en l'occurrence, le Lycée Bel-Val et l'ENAD¹⁷, des classes en alternance, combinant des cours en classe et des expériences pratiques sous forme de service volontaire, stage ou ateliers. En 2020/2021, 7 jeunes ont participé à cette offre au Lycée Bel-Val. La coopération avec l'ENAD n'a que débuté qu'à la rentrée scolaire 2021/2022.

¹⁷ ENAD : École Nationale pour Adultes

Sources

Eurostat. Jeunes ayant quitté prématurément le système d'éducation et de formation. (https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=Glossary:Early_leaver_from_education_and_training/fr).

Eurostat (2019). Distribution of early leavers from education and training aged 18-24 by labour status, 2019 (% of population aged 18-24). ([https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Distribution_of_early_leavers_from_education_and_training_aged_18-24_by_labour_status_2019_\(%25_of_population_aged_18-24\).png](https://ec.europa.eu/eurostat/statistics-explained/index.php?title=File:Distribution_of_early_leavers_from_education_and_training_aged_18-24_by_labour_status_2019_(%25_of_population_aged_18-24).png)).

Eurostat (2020). Indicateurs Europe 2020 sur l'éducation en 2019. Part de diplômés de l'enseignement supérieur parmi les 30-34 ans: l'UE a atteint son objectif... et se situe seulement 0,2 pp en deçà de l'objectif sur le taux de jeunes quittant prématurément l'éducation et la formation. (<https://ec.europa.eu/eurostat/documents/2995521/10749949/3-22042020-BP-FR.pdf/cc6d3d85-7a4f-b3f7-fddc-556ebdb55774>).

Eurostat (2021). Early leavers from education and training, age group 18-24. (<https://ec.europa.eu/eurostat/databrowser/view/tesem020/default/table?lang=en>).

Hauret, L. (2017). Étude sur le lien entre décrochage scolaire et statut de NEET. Les rapports du LISER.

Hauret, L., Lejealle, B., Maas, R. & Misangumukini, N. (2021). Regards de jeunes sur leur parcours de décrochage dans l'enseignement général. Les rapports du LISER.

Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse (2018). Le décrochage scolaire. Année scolaire 2015/2016. (<https://men.public.lu/content/dam/men/catalogue-publications/statistiques-etudes/statistiques-globales/decrochage-15-16-fr.pdf>).



Glossaire

ACCU	Classe de l'enseignement secondaire général destinée aux élèves arrivés dans le courant de l'année scolaire et qui n'ont acquis le niveau scolaire ni pour une classe 7 GIF/GIA ni pour une classe 7 PF
BTS	Brevet de technicien supérieur
CCP	Certificat de capacité professionnelle
CES	Corps européen de solidarité
CLIA	Classe d'intégration jeunes adultes
CIP	Classe d'insertion pré-professionnelle
COIP	Cours d'orientation et d'initiation professionnelle
DAP	Diplôme d'aptitude professionnelle
DFESG	Diplôme de fin d'études secondaires générales/classiques
DT	Diplôme de technicien
EFT	Enquête sur les forces de travail
ENAD	École nationale des adultes
Eurostat	Office statistique de l'Union européenne
IGSS	Inspection Générale de la Sécurité Sociale
LISER	Luxembourg Institute of Socio-Economic Research
MENJE	Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse
NEET	Not in Education, Employment or Training
SCRIPT	Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques
SLP	Lycée Schengen Perl
SNJ	Service national de la jeunesse
SVE	Service volontaire européen
SVN	Service volontaire national
UE	Union européenne
	Service volontaire national
UE	Union européenne

Crédits photos : Unsplash : Emmanuel-Olguin, Adam-Winger, Alexandre-Desane, Jakob-Rosen, Priscilla-du-Preez.

Éditeur : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse ;

Service national de la jeunesse (SNJ), en collaboration avec le Service de Coordination de la Recherche et de l'Innovation pédagogiques et technologiques (SCRIPT)

N° ISBN : 978-2-919796-43-4

Année de parution : 2022



33, Rives de Clausen
L-2165 Luxembourg
Tél. : (+352) 247-86465
Fax : (+352) 46 41 86
secretariat@snj.lu

